



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

La Bibliotheque Des Predicateurs

Qui Contient Les Principaux Sujets De La Morale Chrétienne, Mis par ordre
alphabétique

D - H

Houdry, Vincent

Lyon, 1716

Discorde. Division, procès, dissension, &c.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-75863](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-75863)

teffemens? Mais qui ne voit que ce Sabat qui exclut toutes les actions dignes de Dieu, n'est proprement qu'une fête dédiée aux vices; & de ces fêtes qui ont fait dire au Prophete Amos avec tant de zèle: Malheur à vous, qui entrez avec tant de pompe dans la maison du Dieu d'Israël! malheur à vous, qui étant obligés de surseoir les Dimanches, tous les soins de la vie corporelle, de vivre dans la modestie, de vous nourrir de la divine parole, & de vous appliquer à des actions de pieté, ne songez qu'à jouer, & à prendre vos plaisirs! malheur à vous, qui par tant de crimes, avancez le grand jour, qui sera pour vous un jour de malheur; *Va vobis qui venturi estis in diem malum, qui tangitis Sabbata mendacia. Le même Auteur des Discours Chrétiens.*

Les divertissemens mondains ne sont pas moins défendus ces jours-là, que de prophétiser les Eglises par de semblables actions.

Si les lieux saints ne doivent pas servir à nos divertissemens, parce qu'ils sont consacrés au culte de Dieu; pourquoi sera-t-il permis d'y employer un temps qui est consacré au même culte? Le temps que l'Eglise a consacré à sa divine Majesté, est-il moins saint que les lieux qu'elle lui a consacrés? & l'Eglise a-t-elle des raisons pour défendre les travaux ordinaires durant les jours de fêtes, qui ne se trouvent pas dans la chasse, dans les débauches, & dans le jeu? L'on ne peut pas dire, comme raisonne tres-solidement Saint Thomas, que l'Eglise ait défendu ces travaux durant ces saints jours, parce qu'ils sont mauvais; car au contraire ils sont nécessaires, & l'on peut se sanctifier durant le travail. Ils ne sont donc défendus ces jours-là, que parce qu'ils empêchent l'esprit de s'appliquer uniquement au culte de Dieu, & à l'importante affaire du salut. Mais un divertissement profane est-il moins capable de distraire l'esprit de la pensée de Dieu, que le travail corporel? *Le même.*

Les Fêtes des Idolâtres n'avoient rien de plus solemnel que les jeux; c'étoit un culte fort agréable au démon, parce qu'il étoit la source de plusieurs crimes. Le premier culte qu'il exigea du peuple d'Israël, après qu'il eut quitté le véritable Dieu, pour adorer le Veau d'or, fut de jouer autour de l'Idole qu'il avoit faite: *Et surrexerunt ludere.* Les Chrétiens ne devroient-ils donc pas rougir, de passer les saints jours de fêtes, dans des divertissemens que le démon a instituez pour son culte particulier; & de convertir par une profanation sacrilege, le culte du vrai Dieu, au culte des démons? *Le même.*

Il est indigne de passer les jours de fêtes à jouer.

Exod. 32.

Dans la création du monde, Dieu travailla durant six jours, après lesquels l'Ecriture dit, qu'il se reposa le septième. Mais en quoi est-ce que l'Ecriture fait consister ce repos de Dieu? Le voici. *Vidit Deus cuncta quæ fecerat, & erant valde bona:* Dieu fit une revue generale sur tous ses ouvrages, & les trouva tous bons & parfaits; il trouva son repos dans son approbation. C'est là ce qu'il faut particulièrement imiter: interrompez vos œuvres ferviles, & faites une revue generale sur toute la conduite que vous avez tenuë durant la semaine. Voyez si vous pouvez dire avec Dieu, que tout ce que vous avez fait durant ces six jours, est bon. Examinez si vous avez été fidele à Dieu & au prochain, si vous avez rempli les devoirs de votre état, s'il n'y a point eu de l'injustice dans vos emplois, ou dans votre commerce; & après avoir fait cet examen, donnez votre approbation à ce qui le merite; rectifiez ce qui ne le merite pas, & consacrez le reste du jour à faire des sacrifices au Seigneur, pour vous le rendre propice, & pour reparer les frequentes dissipations que vous avez souffertes durant la semaine. *Le même.*

Il faut revoir & examiner le Dimanche, ce qu'on a fait durant la semaine. Genes. 1.

DISCORDE, DIVISION, PROCES, DISSENSION, &c. AVERTISSEMENT.

ON voit d'abord que ce sujet, qui traite d'un vice directement opposé à la charité du prochain, & qui n'est gueres sans haine & sans inimitié, ne peut estre compris sous le titre de la charité, quoi qu'en plusieurs autres endroits, nous ayons joint ensemble la vertu & le vice qui lui est opposé. Le sujet dont nous parlons ici est assez ample & assez important, pour estre traité séparément, sans parler que fort indirectement de la charité, du pardon des injures, & de l'amour des ennemis.

La discorde & la division regne souvent dans les Etats, dans les familles, & dans l'Eglise, & quelquefois mesme parmi les gens de bien; & Dieu scait quels maux & quels desordres elle cause par tout où elle se trouve; combien il est difficile d'y remédier, & de combien de pechez elle est la source. C'est pourquoy rien ne doit estre plus capable d'exciter le zèle d'un Prédicateur; & d'ailleurs comme ce desordre est commun dans toutes les villes, & dans toutes les societez, son Discours ne peut jamais ni porter à faux, ni manquer d'estre utile. Fajoute mesme que jamais il ne s'acquittera mieux de son ministère, que lors qu'il travaillera de tout son pouvoir à assoupir les dissensions.

Il faut ici pourtant remarquer, que les ruptures qui arrivent entre les personnes qui étoient auparavant unies, ne sont pas toutes de la mesme nature & ne viennent pas de la mesme source. Nous nous arrêterons particulièrement à celle qui est la plus ordinaire & la plus connue; sçavoir au procès, qui quoi que juste, & mesme le seul moyen permis de tirer raison du tort qu'on nous fait, est la cause, & l'occasion des plus criantes injustices, & des plus cruelles inimitiez. Ce sujet est delicat, & il faut beaucoup de circonspection pour ne point outrer cette matiere, & d'un autre côté, pour ne point taire les abus, qui se commettent dans les procédures, tant de la part de ceux qui intentent ou qui soutiennent des procès, que de la part des ministres de la Justice, qui peuvent pecher en une infinité de manieres contre la justice mesme qu'ils sont obligés de rendre aux Parties.

PARAGRAPHE PREMIER.

Divers Desseins & Plans de Discours sur ce sujet.

I. **L**E premier dessein qui se presente, est contre ceux qui sement la discorde, qui en sont les auteurs, ou qui la fomentent par leurs discours, ou en quelque maniere que ce soit. On peut prendre pour texte ces paroles de l'Evangile: *Inimicus homo hoc fecit*; & faire voir que ces personnes sont veritablement, 1°. les ennemis de Dieu, qu'ils offensent grievement; 2°. les ennemis des hommes & de la societe humaine, par la division qu'ils mettent entre des personnes unies par les liens les plus etroits; 3°. les ennemis d'eux-mêmes, par les malheurs qu'ils s'attirent & qu'ils se procurent.

Matt. 6. 13.

Premier Point. Celui qui met la division & la discorde entre des personnes qui étoient amies auparavant, est l'ennemi declare de Dieu: *Inimicus homo hoc fecit*; 1°. Parce qu'il détruit & renverse son Royaume en ce monde, qui consiste, selon Saint Paul, dans la justice, la paix, & la joye. C'est par là que Dieu regne dans nous, puis qu'il établit son Royaume dans la charité, & que celui qui seme la discorde, détruit cette charité en rompant l'union qui doit être entre des Chrétiens. C'est pourquoi le Saint Esprit nous assure qu'il y a six choses qu'il hait, mais qu'il y en a une septième qu'il a en horreur, & qu'il ne peut souffrir: sçavoir celui qui seme la discorde entre les freres. D'où il s'enluit qu'étant ennemi de Dieu d'une maniere toute autre, que par les autres pechez, Dieu se declare reciproquement son ennemi d'une maniere particuliere. 2°. Il est ennemi de Dieu, parce qu'il détruit l'ouvrage du Fils de Dieu, qui est la paix & l'union qu'il est venu apporter au monde, qu'il a cimentée de son propre sang, qu'il a si particulierement recommandée. 3°. Parce que la discorde & la division étant opposée à la paix, qu'il n'y a que Dieu qui nous puisse donner; c'est prendre en quelque maniere Dieu à partie que de rompre la paix, qu'il a tant eu de peine à établir; c'est revolter les Sujets contre lui; ou si vous voulez, c'est devenir son ennemi domestique, plus dangereux & plus pernicieux, que les étrangers, qui l'attaquent ouvertement, &c.

Second Point. Celui qui seme la discorde, ou qui fomente des divisions, est ennemi des hommes, & de la societe humaine; puis qu'il commet les uns contre les autres, qu'il desunit ceux qui doivent être liez par les nœuds les plus etroits de la nature & du sang. Nul ennemi ne peut causer plus de mal, ni de plus grands desordres. On peut s'étendre ici sur ces desordres; les inimitiez que la division entretient, les procès qu'elle suscite; le tort, les outrages, les querelles, & souvent les meurtres, &c. N'est-ce pas la division qui a ruiné les plus florissans Etats, les familles les plus opulentes, les armées les plus invincibles, les Republicques les mieux policées, qui n'ont pû être détruites que par leurs propres sujets, armez & animez les uns contre les autres. Celui donc qui excite ces troubles, ces factions, & ces mesintelligences, dans les villes, dans les familles, & dans les societez, est la cause de tous les malheurs, & de tous les desordres qui en sont des suites inseparables: *Inimicus homo hoc fecit*. On peut ensuite faire voir la difficulté qu'il y a d'éteindre le

feu qu'on a allumé, & d'apporter le remede au mal qu'on a causé par une parole indiscrete, par un rapport qu'on a fait, vrai ou faux, & par les autres moyens dont on s'est servi, pour causer un si grand incendie, qu'on n'a pas toujours prévu.

Troisième Point. Celui qui est l'auteur de la discorde entre les autres, est encore le plus grand ennemi de soi-même, & quoi qu'il cherche, & qu'il trouve quelquefois son interet particulier dans la division de ceux qu'il croit être contraires à ses desseins, il se procure à lui-même plus de mal qu'il n'en fait aux autres. Car 1°. de combien de pechez est-il la cause, & par consequent coupable, & responsable devant Dieu? Comment reparer le tort qu'il fait? &c. 2°. Ces semeurs de discorde s'attirent non seulement la haine de Dieu, mais encore celle des hommes, & sont en horreur à tout le monde: & comme ils ont rendu ennemis ceux qui étoient amis auparavant; lorsqu'on découvre leur intrigue & leur malice, ceux qu'ils ont divisez réunissent leur haine & leur aversion contre les auteurs de leur division. Enfin quelle malediction de Dieu & des hommes ne s'attirent-ils point? & au lieu d'être reçus après cette vie dans le Ciel, qui est le Royaume de la paix, ne doivent-ils pas s'attendre d'aller tenir compagnie aux démons, dont ils sont les agens, & dont ils ont imité la malignité? &c.

OMNE regnum in se divisum desolabitur. Dieu a particulièrement trois royaumes, que la discorde a coutume de ruiner & de renverser, ou du moins d'y causer une étrange desolation.

Le premier, est le Royaume de Dieu dans nous-mêmes: *Regnum Dei intra vos est*. C'est la charité, par laquelle il regne dans notre cœur, & sur toutes les puissances de notre ame. La discorde trouble & renverse ce Royaume, par les passions qu'elle excite, l'envie, la haine, les inimitiez, &c.

Le second, est l'Eglise, qui est proprement le Royaume de Dieu sur la terre: Quel trouble, quel desordre n'y cause point la division des sentimens? Combien le schisme a-t-il perdu d'ames? Quel mal ne fait point l'heresie, & la difference d'opinions en ce qui regarde la foi?

Le troisième, est le Royaume du Ciel, où nous esperons tous, & sur lequel nous avons de legitimes prétensions. Mais comme ce Royaume de paix n'est destiné qu'aux Pacifiques, comme dit le Fils de Dieu; la discorde & la division qui est entre les Chrétiens, en exclut une infinité, & par là y cause une aussi grande desolation, que celle qu'y fit autrefois l'Ange rebelle.

1°. LA necessité de l'union & de la concorde dans quelque societe, & quelque communauté que ce puisse être; puisque sans cela, elle ne peut subsister.

2°. Les malheurs qui suivent de la discorde & de la division.

1°. METTRE la division, & semer la discorde dans une famille, ou entre quelques personnes que ce soit, est une extrême imprudence, ou une extrême malice.

2°. Sçavoir assoupir les querelles, terminer les differends, & accorder les personnes

- qui sont en dissension, c'est une grande sagesse, & une grande charité de s'y employer.
- V. 1°. METTRE la division & la discorde entre des personnes unies ensemble, par le lien de la charité, c'est un péché diabolique, & infiniment pernicieux.
- 2°. C'est un crime qui est la source d'une infinité d'autres, qui se multiplient, & qui se perpétuent dans les familles, & dans les sociétés.
- VI. 1°. LES causes des divisions & des discordes; qui sont: 1°. L'orgueil, ou la vaine gloire; on conteste, on veut l'emporter; on ne peut souffrir de concurrent & de compétiteur; il faut rompre avec quiconque on dispute un rang, & une prérogative, &c.
- 2°. L'envie & la jalousie, qui n'est pas moins ennemie de la paix & de l'union. 3°. L'avarice & le desir des biens de ce monde, qui fait tenter des procès, & qui met la discorde par tout.
- 2°. Les effets qu'elles produisent sont infiniment pernicieux. 1°. Elles troublent la paix du cœur, par les chagrins, la colere, & les plus funestes passions, qu'elles excitent dans les personnes qui sont en procès. 2°. Les querelles, les contestations, & les violences au-dehors. 3°. Les guerres & les inimitiez mutuelles, &c.
- VII. ON peut faire des discours entiers sur les procès.
- 1°. Il faut les éviter tant qu'on peut, & pour cela, sacrifier pour le bien de la paix, quelque chose de son bien, & de ses intérêts.
- 2°. Quand on nous intente des procès injustes, & qu'on croit être obligé de se défendre, il faut le faire avec toute la douceur, & la moderation chrétienne.
- 3°. Quand on les juge en notre faveur, il faut épargner ses parties par principe de charité; & si nous sommes condamnés, il faut souffrir cette perte sans se plaindre, & sans en murmurer.
- VIII. 1°. QUELQUE juste que soit un procès, c'est toujours un grand malheur que d'être obligé de l'intenter ou de le soutenir.
- 2°. Quand c'est un procès de chicane entre deux personnes aheurtées, & entêtées de leur bon droit; c'est une source de grands pechez, & une grande malice de s'y engager.
- 3°. Quelque procès que ce soit qu'on entreprenne; soit qu'on le gagne ou qu'on le perde, on y perd ordinairement plus que si l'on avoit tout cédé d'abord; ou qu'on se fût accommodé avec sa partie, en relâchant quelque chose de son droit.
- IX. DANS les procès, quelle qu'en puisse être l'issue, on y perd ordinairement trois choses, qui nous obligent à les éviter avec tout le soin possible.
- La premiere, est le repos & la paix de l'esprit; par les mouvemens que l'on se donne, les inquiétudes que donne l'incertitude du succès, & les difficultez qu'il faut essuyer pour venir à bout de ce qu'on prétend.
- La seconde, est la conscience; en violant la charité, par les animositez contre sa partie, par les médisances & les calomnies qu'on en fait, par les supercheres, les fourberies dont on use; & souvent par les plus grandes injustices, que l'on commet.
- La troisieme, est l'argent; par les dépenses excessives qu'il faut faire dans des poursuites, & des procédures, dont on ne voit presque jamais la fin: de maniere qu'en gagnant son
- procès, il se trouve qu'on a plus perdu, que si on ne l'avoit jamais entrepris.
- X. 1°. IL faut éviter les procès tant que l'on peut, à cause des divisions & des inimitiez dont ils sont la source.
- 2°. Il faut les terminer au plutôt, quand on est obligé de les entreprendre, ou de les soutenir; & la voye la plus chrétienne, c'est de choisir des arbitres de part & d'autre, & d'acquiescer à leur jugement.
- 3°. Si l'on ne peut s'accommoder autrement, il faut plaider de bonne foi, sans fourberie, & sans injustice.
- XI. SUR le sujet des procès, je fais deux questions qu'il faut résoudre dans les deux parties de ce discours.
- La premiere: Faut-il plaider? Les intérêts du salut, du bien temporel, & de sa reputation conseillent de ne le pas faire. C'est la premiere verité, qu'il est facile de prouver, & la premiere question à laquelle on satisfait.
- La seconde: Quand on est obligé de plaider, que doit-on faire pour plaider sans bleffer la conscience? 1°. Il faut plaider sans fourberie dans ses procédures; 2°. sans haine contre ses parties; 3°. sans dureté dans ses poursuites. En deux mots, les dangers auxquels on s'expose en plaidant; les précautions qu'il faut prendre pour plaider sans péché. Tiré des *Essais de Sermons. Tome 2. de la Dominic.*
- XII. LA loi de la justice, & celle de la charité sont les deux balances dans lesquelles nous devons peser nos droits, quand il survient quelque differend; il faut temperer la charité par la justice, & la justice par la charité; s'écartier en plaidant, de l'une, ou de l'autre, c'est se damner. Je veux donc aujourd'hui vous apprendre ce temperament si nécessaire. Vous demandez au prochain la justice, & le prochain vous demande la charité: Voyons dans les deux Parties de ce discours, l'union de ces deux loix entre elles. Dans le premier Point, voyons jusqu'où peut aller la justice; & dans le second, jusqu'où doit aller la charité. Tiré d'un *Sermon manuscrit.*
- XIII. 1°. LA source des procès est l'orgueil & l'avarice: personne ne veut céder à un autre, ni rien relâcher de ses droits, & la cupidité fait qu'on est toujours prêt d'envahir le bien d'autrui.
- 2°. Les maux que cause le procès. Ces maux sont spirituels, & temporels, & sont assez connus.
- 3°. Les moyens d'éviter les maux que cause le procès, quand on est absolument obligé de plaider, sont, 1°. de tâcher de s'accommoder; 2°. de tâcher de ne point nuire à sa partie adverse, & de n'en point médire; 3°. de ne point user de fourberie, &c.
- XIV. COMME c'est par le cœur que commencent les divisions, & que c'est le cœur qui les foment, & qui les entretient; c'est aussi là qu'elles causent de plus grands desordres, & les maux les plus funestes; puisqu'elles en bannissent la justice, la paix, & la joye, par le moyen desquelles Dieu regnoit, & y avoit établi son Royaume, ainsi qu'assure l'Apôtre Saint Paul: *Regnum Dei justitia, pax & gaudium.* Et c'est en quoi consiste la désolation que les dissensions y apportent.
- 1°. Elles y détruisent la justice, en détruisant la charité & l'amitié de Dieu, par les crimes dont elles sont la cause.
- 2°. Elles en bannissent la paix & la joye, en

PARAGRAPHE SECON D.

en divisant, & en partageant ce même cœur par mille passions, & en le remplissant de mille chagrins qui lui ôtent toute la douceur de la vie. Ce font là les deux choses qui nous

doivent le plus intéresser; & c'est ce qui peut faire les deux parties de ce discours. *L'Auteur des Sermons, sur tous les Sujets de la Morale Chrétienne. Troisième Dimanche de Carême.*

PARAGRAPHE SECON D.

Les Sources où l'on peut trouver de quoi remplir ces desseins, & les Auteurs qui en traitent.

Les saints Pères.

Saint Cyprien, *lib. de Simplicitate Pralat.* Exagere le crime de ceux qui sement la discorde entre les autres.

Le même, dans la Lettre à Donat, fait voir quelle étoit la fureur des plaideurs de son temps, & les injustices qui se commettoient dans le Barreau.

Saint Augustin, Sermon 37. de ceux qui ont été trouvez par le Pere Sirmond, exhorte à la paix & à la concorde, & blâme ceux qui aiment les contentions, les disputes, & les procès.

Le même, liv. 9. de ses Confessions, chap. 9. loué sa mere Sainte Monique, de ce qu'elle s'employoit à apaiser les discordes & les dissensions, par tout où elle le pouvoit.

Le même, dans les Regles qu'il a faites pour des Personnes religieuses, les détourne par de fortes raisons, des dissensions, & des querelles.

Saint Gregoire, *in Pastor. admon. 23. & 24.* donne de sages avis pour éviter les discordes & les contestations.

Le même, *lib. 34. in Job*, parle de la paix & de la discorde tant entre les bons, qu'entre les méchants.

Le même, *lib. 21. in Job*, montre que sans la patience, il ne peut y avoir d'union & de paix entre les hommes.

Saint Chrysostome, *Homil. 16. in primam ad Corinth.* montre qu'on doit s'abstenir, tant qu'il est possible, de plaider; & qu'il faut souffrir plutôt le tort qu'on nous fait, selon le conseil de l'Apôtre.

Le même, *in Act. Apost.* dit que la separation de Saint Barnabé d'avec Saint Paul, se fit de crainte qu'étant d'opinion différente, ils ne se brouillaient ensemble, & ne blessaient la charité.

L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur Saint Matthieu, attribué à Saint Chrysostome, *Homel. 12.* fait un long discours sur les dangers qu'il y a d'entreprendre des procès, & sur les injustices, & les fourberies qu'on y commet.

Saint Bernard, *Serm. 29. sur les Cantiques*,

expliquant ce passage, *Filii matris meae pugnauerunt contra me*, investive fortement contre ceux qui troublent la paix, & mettent la dissension parmi leurs freres.

Le même, dans le livre qui a pour titre, *Modus bene vivendi, ad sororem*, montre qu'il ne sert de rien de vivre en communauté, si l'union des volontez ne s'y trouve, & si la dissension & la discorde s'y reconnre.

Alphonf. Rodriguez, l. 1. traité 4. parle des moyens de conserver l'union, & des maux qui suivent la discorde.

Dans les Essais de Morale, part. 4. il est parlé de la discorde, & des procès. Dans les mêmes, tom. 10. il est traité des contestations.

Dans la Morale Chrétienne sur le *Pater*, l. 7. sect. 2. art. 3 on montre que les Chrétiens ne doivent point avoir de procès, & comment il est permis de plaider.

Cajetanus, *in opuscul. tom. opusc. 17.* traite amplement ce sujet.

Drexelius, *in Phaëtonte*, parle des contentions & des disputes.

Faber, *Conc. 8. in Domin. 5. post Pascha, num 3.* Monsieur Lambert, dans les Discours sur la Vie Ecclesiastique, en a un sur l'union qui doit être entre les Ecclesiastiques, où il parle aussi de la division & de la discorde.

Dans le Pere le Jeune, Prêtre de l'Oratoire, tom. 5. il y a un Sermon sur le procès.

Dans les Sermons Moraux, il y en a aussi un sur le même sujet.

L'Auteur des Sermons sur tous les Sujets de la Morale Chrétienne, a un Sermon sur cette matière, Tome second des Sujets particuliers.

Le même, dans son Carême, tom. 2. troisième Dimanche, a un Sermon particulier sur la division & la discorde en general.

Peraldus, *Tom. 2. de Peccato lingua, c. 10.* Busæus, *in Panario, v. Discordia.*

Idem, in Viridario, v. Pax. Löhner, *titul. Discordia.*

Les Livres spirituels & autres.

Les Prédicateurs.

Ceux qui ont fait des recueils sur ce sujet.

PARAGRAPHE TROISIEME.

Passages, exemples, & applications de l'Ecriture sur ce sujet.

Dixit Abraham ad Lot: Ne quaso sit iurgium inter me & te, & inter pastores meos, & pastores tuos; fratres enim sumus, &c. *Genes. 13.*

Sex sunt qua odit Dominus, & septimum detestatur anima ejus; eum qui seminat inter fratres discordias. *Proverb. 6.*

Qui meditatur discordias, diligit rixas. *Ibid. c. 17.*

Homo iracundus suscitatur rixas. *Ibid. 26.*

Honor est homini qui separat se à contentione. *Ibid. 20.*

Ejice derisorem, & exibit cum eo iurgium. *Ibid. 22.*

Inter superbos semper iurgia sunt. *Prov. 13.*

Labia stulti miscent se rixis, & os ejus iurgia provocat. *Ibid. 18.*

Homo Apostata omni tempore iurgia seminat. *Ibid. 6.*

Abraham dit à Loth: Qu'il n'y ait point, je vous prie, de dispute entre vous & moi, ni entre vos pasteurs & les miens: car nous sommes freres.

Il y a six choses que le Seigneur hait; & la septième que son ame déteste: celui qui sème des dissensions entre les freres.

Celui qui medite des dissensions, aime les querelles.

L'homme colére allume des disputes.

C'est une gloire à l'homme de se separer des contentions.

Chassez le railleur, & les disputes s'en iront avec lui.

Il y a toujours des querelles entre les superbes.

Les lèvres de l'homme insensé s'embarrassent dans les disputes, & sa bouche s'attire des querelles.

L'homme Apostat sème des querelles en tout temps.

Homo perversus suscitatur lites. Ibid. 16.
Semper iurgia quarit malus. Ibid. 17.
Ne litiges cum homine potente, ne forte incidas in manus illius. Eccli. 8.
Ne contendas cum viro locuplete, ne forte contra te constituat litem tibi. Ibidem.
Cum iracundo non facias rixam. Ibid.
Homo iracundus incendit litem. Ibid. 28.
Abstine te à lito, & minues peccata. Eccli. 28.

Vir sapiens si cum stulto contenderit, non inveniet requiem. Prov. 29.
Divisum est cor eorum, nunc interibunt. Osea 10.

Qui vult tecum iudicio contendere, & tunicam tuam tollere, dimitte ei & pallium. Matth. 5.

Omne regnum divisum contra se desolabitur, & omnis civitas, vel domus divisa contra se, non stabit. Matth. 12.

Omne regnum in seipsum divisum desolabitur, & domus supra domum cadet. Luc. 11.

Multitudinis credentium erat cor unum & anima una. Act. 4.

Rogo vos fratres ut observetis eos, qui dissensiones & offencula, prater doctrinam quam didicistis, faciunt, & declinate ab illis. Ad Roman. 16.

Non est dissensionis Deus, sed pacis, sicut in omnibus Ecclesiis Sanctorum doceo. 1. ad Corinth. 14.

Timeo, ne forte contentiones, emulations, animositates, dissensions, seditiones sint inter vos. 1. ad Corinth. 12.

Inimicitia, contentiones, emulations, rixae, dissensions, sectae. . . & his similia; quae praedico vobis, sicut praedixi, quoniam qui talia agunt, regnum Dei non consequentur. Ad Galat. 5.

Cum sit inter vos zelus & contentio, nonne carnales estis? 1. ad Corinth. 3.

Quae pacis sunt sectemur. Ad Rom. 14.

Audite scissuras esse inter vos. 1. ad Cor. 7.

Commone testificans coram Deo; noli verbis contendere. 2. ad Timoth. 2.

Servum Domini non oportet litigare. Ibid.

Admone illos non litigiosos esse. Ad Titum. cap. 3.

Nihil per contentionem, neque per inanem gloriam. Ad Philipp. 2.

Unde bella & lites in vobis? nonne hinc? ex concupiscentiis vestris, quae militant in membris vestris? Jacob. 4.

Ubi zelus, & contentio, ibi inconstantia, & omne opus pravam. Ibidem 3.

Si quis videtur contentiosus esse, nos talem consuetudinem non habemus, neque Ecclesia Dei. 1. ad Corinth. 11.

Frater cum fratre iudicio contendit, & hoc apud infideles? Ibid. 6.

Fam quidem omnino delictum est in vobis, quod iudicia habetis inter vos. Quare non magis injuriam accipitis? Quare non magis fraudem patimini? Ibidem.

Quod si invicem mordetis & comeditis, videte ne ab invicem consumamini. Ad Galat. 5.

Ece quam bonum, & quam jucundum habitare fratres in unum. Psalm. 132.

Un méchant homme suscite par tout des querelles. Le méchant cherche toujours des querelles. N'ayez point de démêlé avec un homme puissant, de peur que vous ne tombiez entre ses mains.

Ne disputez point avec un homme riche, de peur qu'il ne vienne à vous faire un procès.

Ne faites point de querelle avec un homme colére. L'homme colére allume les querelles.

Evitez les disputes & les procès, & vous diminuerez le nombre des pechez.

Si le sage dispute avec l'insensé, il ne trouvera point de repos.

Leur cœur est divisé: croyez qu'ils periront bientôt.

Abandonnez même votre manteau à celui qui veut vous plaider, pour avoir votre robbe.

Tout royaume divisé & opposé à lui-même, sera détruit; & toute ville divisée & opposée à elle-même, ne subsistera point.

Tout royaume divisé & opposé à lui-même, sera ruiné, & une maison tombera sur l'autre.

Tout ce qu'il y avoit de Fideles, n'étoit qu'un cœur & qu'une ame.

Je vous prie, mes Freres, de remarquer ceux qui font naître parmi vous des dissensions & des scandales, au préjudice de la doctrine que vous avez apprise, & de vous éloigner d'eux.

Dieu n'est pas un Dieu de discorde, mais de paix, comme je l'enseigne dans toutes les Eglises des Saints.

Je crains qu'il n'y ait parmi vous des contestations, des jalousies, des animositez, des divisions, des médisances, des murmures, & des troubles.

Les inimitiez, les contestations, les jalousies, les emportemens de colere, les querelles, les dissensions, les cabales & choses semblables; sur quoi je vous dis, que ceux qui font de telles actions, ne posséderont point le royaume de Dieu.

Tant qu'il y a parmi vous de la jalousie, & des démêlez, n'êtes-vous pas charnels?

Cherchons ce qui contribue à la paix.

J'apprens qu'il y a de la division parmi vous.

Faites souvenir de ces choses, & prenez le Seigneur à témoin. Evitez les disputes de paroles.

Un serviteur de Dieu ne doit point être querelleux. Avertissez-les de n'être point querelleux.

Ne faites rien par un esprit de contention, ni par vaine gloire.

D'où viennent les dissensions & les querelles qui sont parmi vous? n'est-ce pas de ceci? de vos convoitises, qui font une guerre dans vos membres?

Où il y a de la jalousie, & de la contention, là il y a du desordre, & toutes sortes d'actions perverses.

S'il se trouve quelqu'un qui aime à disputer, ce n'est point la notre coutume, ni celle de l'Eglise de Dieu.

Quoi, le frere plaide contre le frere, & cela au tribunal des Infideles?

C'est déjà une faute en vous d'avoir des procès les uns contre les autres. Que ne prenez-vous plutôt en patience le tort qu'on vous fait? que n'endurez-vous plutôt qu'on vous fraude?

Que si vous vous mordez & vous mangez les uns les autres, prenez garde que vous ne veniez à vous détruire.

Ah! que c'est une chose bonne & agréable, que les Freres demeurent unis ensemble.

Exemples pris de l'Écriture.

Exemple
d'Abraham,
& de Loth.

LE saint Patriarche Abraham vivoit paisiblement sous ses tentes avec Loth son neveu, lorsqu'il arriva un incident qui troubla leur paix, & qui les obligea de se separer, de peur qu'une entiere ruprure ne divisât leurs cœurs, & leurs volontez. Cette brouillerie vint à l'occasion des grands biens que l'un & l'autre possédoit: car, ainsi que remarque l'Écriture, la terre où ils habitoient ne

pouvoit les contenir; & les pasteurs de l'un & de l'autre avoient souvent des querelles entre eux, au sujet des pâturages, qui avoient peine de suffire à un si grand nombre de troupeaux. Voilà la premiere fois qu'il est parlé des richesses dans l'Écriture, & on y parle de la division, & de la discorde qu'elles causent entre les personnes les plus étroitement unies. Aussi semble-t-elle particu-

lièrement

lièrement attachée aux grands biens que l'on possède; & l'on n'en a vu que trop d'exemples dans la suite de tous les siècles. Comme au contraire, on a vu que la pauvreté évangélique & le renoncement aux biens de ce monde, est ce qui procure & qui conserve davantage l'union des cœurs: témoins les premiers Fideles, qui n'avoient qu'un cœur & qu'une ame, parce qu'ils s'étoient défaits de tout, & n'avoient rien qui leur appartint en propre. Lors qu'Abraham vit les premières étincelles de ce feu si dangereux de la dissension, son ame toujours tranquille en eut horreur; il ne pût souffrir que l'esprit de division trouvât entrée dans sa famille. Ainsi voulant prévenir le mal dès sa source, il dit à Loth: *Je vous prie, qu'il n'y ait point de division entre nous, & entre nos domestiques, parce que nous sommes freres; & ensuite l'amour de la paix, qui est le plus grand bien de ce monde, le porta à faire à Loth la proposition d'une separation, plutôt que de vivre toujours ensemble, & de vivre dans la discorde. Mais pour marquer que dans cette separation, il n'avoit que la paix en vûe, il lui dit: tout est dans votre choix: voyez toute la terre que nous occupons, & choisissez le país qui vous agréera le plus: si vous allez à la droite, j'irai à la gauche; si vous tournez à la gauche, j'irai à la droite: seulement separons-nous, afin de conserver la paix.*

Gen. 13.

L'exemple d'Isaac.

Isaac qui fut un parfait imitateur des vertus de son pere Abraham, avoit herité de lui cet esprit pacifique, ennemi des querelles & des dissensions: aussi pour les éviter, se servit-il du même moyen. Ce fut de ceder, & de se separer des terres de ceux, avec qui il pouvoit avoir quelque differend, au sujet des biens qu'il avoit justement acquis, mais qu'il ne crut pas devoir ni défendre, ni conserver aux dépens de la paix, laquelle est le plus précieux de tous les biens. Il se retira des terres de Gerara, parce qu'Abimelec, qui étoit Roi de ce país, avoit conçu quelque jalousie de sa puissance, & qu'il eût bientôt fallu rompre avec lui. S'étant donc retiré pour le bien de la paix, il vint demeurer dans un lieu desert, où Abraham avoit demeuré avant lui; il y fit recueillir les puits que son pere y avoit fait creuser, & que ceux du país avoient ensuite remplis de terre. Mais quoi que ce lieu fût cher à Isaac, à cause que son pere l'avoit sanctifié par sa demeure; les nouvelles querelles que quelques pasteurs lui firent, l'en chasserent encore. Ainsi ce saint Patriarche, que l'Ecriture propose par tout, comme un modele de patience & de douceur, ne se contenta pas d'éviter les querelles avec les grands, il ne voulut pas même défendre son droit, ni le contester avec les derniers des hommes, afin d'avoir la paix avec tout le monde.

L'exemple de Jacob & d'Esau.

Le differend de Jacob & d'Esau n'eut pas une si heureuse issue, quoi que Jacob eût cédé à la violence de son frere. Comme Dieu avoit des desseins sur Jacob, & que le droit d'aînesse qu'il ravit à Esau avec la benediction paternelle, étoit un mystere; je ne m'y arrête pas, quoi qu'il ait été la cause de leur division; non plus qu'à leur combat, qui commença dans le sein de leur mere, parce que ce ne pût être l'effet de leur animosité dont ils n'étoient pas encore capables: mais aux seuls effets que produisit cette discorde. Jacob n'eut point de part aux crimes qu'elle fit commettre, puisqu'il ne servit qu'à exé-

cuter l'ordre immuable de la divine Providence sur lui; mais il éprouva & souffrit les plus fâcheux effets de la haine de son frere. Il fut obligé de quitter la maison paternelle, pour éviter la fureur de celui qui avoit résolu de lui ôter la vie; il en fut persecuté, & traversé dans tous ses desseins; & ce ne fut que par une protection singuliere du Ciel, qu'il évita les derniers effets de la colere & de la haine de son frere: pour être la figure de ce qu'un jour les bons auroient à souffrir des méchants, avec lesquels ils ne peuvent vivre en paix.

L'exemple du Patriarche Joseph, & de ses freres.

La division qu'il y eut entre Joseph, & ses freres, ne vint pas du côté de ce saint Patriarche; car il n'y eut jamais d'esprit plus doux, d'humeur plus pacifique, ni de naturel plus condescendant & plus aimable, que celui de ce jeune enfant. Mais ses freres qui ne lui ressembloient ni en vertu, ni dans les autres bonnes qualitez, ne le pouvoient souffrir, parce qu'il les reprenoit de leurs desordres, & en avertissoit son pere, qui l'aimoit plus que les autres, à cause de son innocence, & de ses bonnes qualitez. D'ailleurs, comme Dieu avoit de grands desseins sur lui, & qu'il lui en donnoit des présages pendant son sommeil; cet enfant les racontoit innocemment à ses freres, & à son pere même, qui l'en reprenoit sagement, de crainte que cela ne lui attirât l'envie & la jalousie de ses freres; ce qui ne manqua pas d'arriver. Ce qui fait à notre sujet, est que dans cette discorde, dont le sujet étoit si leger, ses freres ne le pouvoient souffrir, ni lui dire une bonne parole: *Non poterant ei quidquam pacifice loqui*, dit l'Ecriture. Jusques-là qu'ils prirent enfin la resolution de s'en défaire: ce qu'ils exécuterent de la maniere que tout le monde sçait. Mais enfin, l'évenement ayant vérifié les présages qui avoient été l'occasion de la discorde, Joseph pardonna à ses freres, leur fit plus de bien qu'ils ne lui avoient voulu faire de mal, & rétablit la paix, l'union & la joye dans la famille.

Gen. 57.

La contestation des Apôtres.

Le Nouveau Testament nous fournit aussi quelques exemples de contestations plutôt que de dissensions, dont nous ne pouvons tirer d'autre instruction, sinon qu'il ne faut pas s'étonner s'il arrive souvent des contestations dans les assemblées, & dans les societez les plus saintes; & qu'il y faut apporter un prompt remede, de peur qu'on ne vienne jusque'à la dissension & à une rupture ouverte, qui éloigne entierement la charité. Je n'en touche que deux exemples. Le premier est la contention qui se passa entre les Apôtres, avant qu'ils fussent parfaitement instruits des maximes de leur divin Maître; sçavoir, quid'entre eux étoit le plus grand, & devoit avoir la préférence sur les autres. Mais le Sauveur termina leur differend, qu'ils eurent honte de lui avouer, en leur declarant, que dans son royaume aussi-bien que dans son école, le plus grand & le plus considerable, étoit le plus humble, & celui qui s'estimoit le moindre de tous.

La separation de S. Paul & de S. Barnabé.

Le second exemple, est une legere dissension, qui est rapportée aux Actes des Apôtres, entre Saint Paul & Saint Barnabé, qui furent d'une opinion contraire touchant quelque point de discipline, qu'il falloit observer ou établir. Sur quoi Saint Chrysostome remarque qu'ils se separerent de lieu, de crainte que la division ne les séparât de volonté, en alterant la charité. Il n'est pas probable

que ces deux grands Apôtres confirmez en grace, & unis par l'ordre de Dieu pour exercer le même ministère dans le même pays, en fussent jamais venus jusqu'à une rupture, ou à une dissension déclarée, qui eût causé un grand scandale dans l'Eglise. Mais c'est

pour nous apprendre, que le feu de la discorde est tellement à craindre, qu'il en faut étouffer d'abord jusqu'aux moindres étincelles, & que ceux qui ont de la peine à s'accorder ne doivent pas demeurer ensemble, pour éviter la discorde.

APPLICATIONS.

Combien la division entre les freres, & les proches est odieuse, & contraire au Christianisme.

Serm. 27. de verbis Domini.

NE *quaso sit iurgium inter me & te : fratres enim sumus.* Genes. 13. Vous sçavez combien le nom de frere est doux, & combien est puissante l'alliance d'un même sang, pour joindre les affections de ceux qui composent une même famille. Mais, comme dit Saint Augustin, la fraternité que nous avons en Jesus-Christ, est plus forte que celle du sang & de la chair : *Melior est fraternitas Christi quam sanguinis* ; & les Chrétiens sont freres d'une plus excellente façon, puisqu'ils ont Dieu pour Pere, & qu'ils sont animez d'un même esprit de grace & de sainteté. D'où naît l'obligation qu'ils ont de vivre bien ensemble, de conserver l'union & la charité, & d'éviter les querelles, la discorde, & les dissensions. Car si ce fut autrefois un étrange prodige de voir deux freres, Esau & Jacob, se battre dans le sein de leur mere, & faire du lieu de leur formation, le théâtre de leurs combats ; c'est encore un monstre plus épouvantable dans la grace, de voir des Chrétiens se déclarer la guerre dans les entrailles de Jesus-Christ, ou dans le sein de l'Eglise, où ils ont pris leur naissance, & se traiter comme ennemis, dans le lieu même où ils reçoivent la qualité de freres. Tiré de Monsieur Beroat. Discours sixième de l'Avent.

Le scandale que cause la division entre les proches, & ceux qui vivent en société. *Christi bonus odor sumus.* 2. ad Cor. 2.

Ecce quam bonum, & quam jucundum habitare fratres in unum ; sicut unguentum, &c. Psal. 132. D'où vient que le Prophete compare à un parfum précieux, l'union & la concorde de ceux qui demeurent dans une même maison, ou qui composent une même famille ? Qu'ont de commun ces personnes pacifiques avec un parfum répandu, & qui coule depuis la tête jusqu'au bord du vêtement : sinon que comme la bonne odeur de ce parfum ne peut être cachée, mais s'étend par tout, & se fait sentir de loin ; de même, rien ne donne plus de reputation, & n'est de plus grand exemple (ce qui s'appelle bonne odeur, dans le langage de l'Ecriture) que l'union, la paix, & la concorde qui regne dans une famille, & dans quelque communauté que ce soit. Telle étoit l'union qui étoit entre les premiers Chrétiens, qui n'avoient qu'une ame, & qu'un cœur ; ce qui donnoit tant de reputation à la Religion Chrétienne, que l'on disoit communément : Voyez ces Chrétiens comme ils s'entraiment, & comme ils sont étroitement unis ensemble ! Rien au contraire n'est plus scandaleux, & pour ainsi dire, de plus mauvaise odeur, que le divorce, la dissension, la discorde entre les freres, & les proches, qui doivent être étroitement unis par les liens de la charité.

Ceux qui sement la discorde, sont justement appelés semeurs de zizanie.

Zizania autem, sili sunt nequam. Matth. 13. C'est une chose assez connue, que les Justes dans l'Ecriture sont comparez au bon grain, que le Pere de famille fait ramasser pour le mettre dans les greniers ; mais quel rapport les méchans ont-ils avec l'yvraie ou la zizanie, sinon qu'ils sont mêlez avec les bons durant cette vie, comme la zizanie est confonduë avec le bon grain, quand il est encore dans le champ ? Mais comme tous les mé-

chans ne sont pas sujets, aux mêmes vices, on peut encore demander, qui sont ceux, à qui l'on peut donner plus justement ce nom odieux de zizanie, semée dans le champ de l'Eglise ? Quelques Interpretes répondent, que ce sont ceux qui y troublent la paix, & qui mettent la discorde entre les autres : 1°. parce que ce sont les ministres, & les supports du demon, & de cet ennemi dont il est parlé dans l'Evangile, qui n'a point d'autre emploi que de porter la division par tout : *Inimicus homo hoc fecit* : 2°. parce qu'ils font le coup durant la nuit ; c'est-à-dire, durant que ceux qui doivent veiller pour entretenir l'union, sont endormis, ou n'ont pas assez de vigilance pour empêcher la discorde : 3°. parce qu'ils empêchent tout le fruit, & tout le bien que l'on pourroit retirer d'une société, comme la zizanie trouble toute la joye de la recolte. Pris du P. Faber, in Dom. 5. post Epiphani.

Matth. 13.

Non edificabis altare de sctis lapidibus. Exod. 20. Quel mystere peut être caché dans cet ordre que Dieu donne pour lui construire, & lui dresser un autel ? & que veut dire la précaution qu'il prend de défendre expressément qu'on ne le fasse point de plusieurs pierres taillées, & liées ensemble ; mais d'une seule pierre choisie pour cet ouvrage ? C'est, dit un saint Pere, que Dieu veut l'unité dans son Eglise, & que les pierres qui representent ceux qui la composent, & qui sont consacrez à l'autel, ne soient, ni coupées, ni divisées par aucune rupture, parce qu'ils ne sont point propres à converser avec Dieu, dès-lors qu'ils ne peuvent vivre ensemble, & qu'ils entretiennent la discorde.

Dieu ne peut souffrir dans son Eglise, la division entre les Ecclesiastiques.

Divisum est cor eorum, nunc interibunt. Osee 10. Personne n'ignore que dans les choses animées la division est la cause de la douleur ; & que pour le cœur, qui est la source, & le principe de la vie, la moindre blessure cause la mort. Dans une maison les fentes, & les ouvertures, soit au-dedans, soit au-dehors, marquent qu'elle menace ruine. Dans tous les corps composez de différentes parties, dès-lors que ces parties se desunissent, & se démentent, on ne demande point d'autre indice pour juger qu'ils ne subsisteront pas longtemps. Il en est de même dans toutes les sociétés : si la division ou la discorde s'y met, s'il s'y fait des ligues, des partis, des cabales ; ces sociétés ne se maintiendront pas longtemps, chacun agira de son côté, & la discorde armera les uns contre les autres ; tous enfin s'entre-détruiront mutuellement.

La division & la defunion, en toutes choses, en cause la perte ou la ruine.

Non impediatis musicam. Eccli. 32. De quelle utilité est cet avis, soit pour les mœurs, ou pour le bien public, de ne point troubler un concert de musique par quelque voix discordante, ou par quelque instrument qui n'est pas d'accord ? Saint Chrysostome, qui entre les Peres, est un de ceux qui a le mieux compris, & le mieux expliqué le sens de l'Ecriture, vous répondra, que l'accord, & la bonne intelligence des personnes qui vivent ensemble, sont un agréable concert : mais que

La discorde trouble tout l'ordre & toute l'harmonie, qui fait la douceur d'une société.

comme il ne faut qu'une corde d'un instrument mal assorti pour troubler une harmonie, & rendre un son désagréable; de même, il ne faut qu'une personne discorde, querelleuse, qui ne peut s'accorder avec personne, pour ôter tout l'agrément d'une société, & pour y mettre la discorde.

PARAGRAPHE QUATRIEME.

Passages & Pensées des Saints Peres sur ce sujet.

Triumphus demonum est dissensio Christianorum. August. Serm. 156. de temp.

Unde ista inter fratres discordia, qui licet unius uteri, non sunt unius animi? Idem, Serm. 37. Auditorum.

Discordiam in corde tuo diabolus seminat: nomen ille est semper discordiarum seminator, dissensionis auctor, & origo rixarum? Idem, Serm. 10. ex communibus.

Hi solent latebras mala defensionis inquirere, qui contentions sunt cupidiores, quam veritatis. Idem, Epist. 154. ad Pascent.

In collatione disputationis cavendum est ne perrumpatur in litem. Idem, l. 4. contra Crescon.

Concordia in rebus humanis, magna res est, sed rara; ab omnibus laudatur, à paucis custoditur. Idem, Serm. 37. ex recenter inventis.

Alia hereditas litigando acquiritur; ista, nempe celestis, litigando amittitur: nolentes eam perdere, vitent litigare. Ibidem.

Ille litigat, qui adversario suo male vult: eum vult pati detrimentum, & se augmentum; illi vult aliquid decedere, & sibi accedere. Ibidem.

Lites aut nullas habeatis, aut quam celerimè finiatis; ne ira crescat in odium, & iram de festuca, & animam faciat homicidam. Idem, in regula quam Monach. præscripsit.

Si in uno membro totum corpus violatur, utique in uno homine communitio totius humanitatis solvitur; violatur natura generis humani, & sancta Ecclesia congregatio. Ambros. l. 3. offic. c. 3.

Melius est emigrare cum gratia, quam cohabitare cum discordia; melius est abire sine lite, quam cum jurgio residere. Idem, in lib. de Patriarch.

Contentio est impugnatio veritatis cum confidentia clamoris. Idem.

Quidquid separat fratres, infernus est appellandus. Hieronym. lib. 3. in Oseeam.

Cum persona per contrarietatem displicet, nec recta quæ prouenerit, placeat. Greg. l. 9. Moral.

Qui jurgia seminant, in uno malo innumera peragunt; quia seminando discordiam, charitatem quæ virtutum omnium est mater, extinguunt. Idem.

Nunquam seruari concordia, nisi per solam patientiam, valet. Idem, lib. 21. in Job.

Ut perniciosum est si unitas desit bonis, ita perniciosius est si non desit malis. Idem, lib. 34. in Job.

Nulla re amicitia facilius dissuuntur, quam diuersa animorum sententiâ. Basil. orat. 1. de Pace.

Contentiones à principio exiles quidem esse solent, & facile curantur; ut procedente tempore auctas, insanabiles omnino euadunt. Idem, orat. 9.

Bellum non indictum, inter homines excitat discordia. Chrysost. Homil. 13. in Matth.

Quidquid capit divisionem, & interitum capiat necesse est. Lactant. l. 1. Institut.

Tome II.

Les dissensions qui arrivent entre les Chrétiens, sont un sujet de triomphe pour les démons.

D'où peut venir la discorde entre les frères, qui étant nez d'une même mere, sont si déstinés de cœur & d'affection?

C'est le démon qui seme la discorde dans votre cœur: car n'est-ce pas lui qui la répand par tout? Il est l'auteur de la dissension, & la source de toutes les querelles.

Ceux-là cherchent à couvrir leur injustice d'une mauvaise excuse, qui aiment mieux les disputes que la vérité.

Dans les differends que l'on peut avoir ensemble, il faut se donner de garde, d'en venir jusqu'au procès.

L'union & la concorde dans les choses humaines est bien rare: tout le monde l'approuve & la loue, mais peu de gens se mettent en devoir de la maintenir.

Les héritages de la terre s'acquièrent par les procès qu'on intente: mais l'héritage du Ciel bien loin de s'acquérir par cette voye, nous échappe; & ceux qui craignent de le perdre, doivent éviter les procès.

Celui qui fait un procès à un autre, veut du mal à celui qu'il attaque; car il veut la perte ou la diminution du bien de son adversaire, en souhaitant ou procurant l'augmentation du sien.

N'ayez entre vous aucun procès, ou si vous ne pouvez éviter d'en avoir, terminez-le au plutôt; de peur que la colere qui vous pousse à l'entreprendre, ne se change en haine dans la suite, & que vous ne fassiez une poutre d'un fût, & que vous vous rendiez par là homicide de cœur & de volonté.

Si on offense tout le corps en blessant un seul de ses membres; on peut dire qu'on rompt l'union de toute la société humaine par la dissension avec un seul homme, & que tout le corps de l'Eglise s'en ressent.

Il vaut mieux sortir d'une maison avec la bienveillance & l'amitié, que d'y vivre en discorde avec ceux qui y demeurent; & il est plus expedient d'en sortir sans procès, que d'y rester avec de continuelles querelles.

Disputer de paroles, c'est combattre la vérité, & vouloir l'emporter à force de crier bien haut.

Tout ce qui met la division entre les frères, merite d'être appelé un enfer.

Lorsqu'une personne, pour être d'une humeur toute contraire à la nôtre, nous déplaît, quoi qu'il dise de bien, & de bon sens, nous ne le pouvons souffrir.

Ceux qui sement des querelles, ne se contentent pas de faire un mal, mais avec cela, en font une infinité d'autres, parce qu'en semant cette discorde, ils bannissent & éteignent la charité, qui est la mere de toutes les vertus.

Jamais l'union & la concorde ne se peut conserver que par la patience à souffrir les défauts d'autrui.

Comme c'est un grand mal, quand il n'y a pas d'union entre les gens de bien; c'en est encore un plus grand, quand les méchans sont unis ensemble.

Il n'y a rien qui rompe plutôt & plus facilement les plus étroites amitez, que la difference des sentimens.

Les contentions & les disputes commencent par des sujets fort legers; & alors il est aisé d'y remédier; mais quand, avec le temps, elles se sont accrues, il est presque impossible d'y apporter remède.

La discorde allume la guerre entre les hommes, avant que de la déclarer.

Tout ce qui est capable de recevoir de la division, est par une suite nécessaire, sujet à périr.

K

Laqueus est mortis implicatio litis. Chrysologus Serm. 53.

Fubet Christus ne litigemus; vide Christianos, quomodo precepta Christi contemnunt. Salvian. lib. 4. de Provid.

Contentio lites parit, faces odiorum accendit, concordiam rumpit. Isidor. l. 2. Solil.

Cogi debet esse quietus, qui suo vitio renuit esse pacificus. Cassiod. lib. 1. Ep. 1.

Si filii Dei vocantur qui pacem faciunt, procul dubio sunt satanae filii qui confundunt. Greg. Nazianz. orat. 20.

Os diaboli est seminatoris discordia os. S. Bonavent. Serm. 2. fer. 4. Pent.

Respice volatilia caeli, respice bestias agri, attende pisces in mari; non tantam divisionem in eis invenies, sicut in hominibus esse patet. Idem, Serm. 8. inf. oct. Epiphan.

Qui ab unitate dividitur, ne dubites quin ab eo recesserit spiritus vite. Bernard. in festo S. Michael.

Sicut in pace factus est locus Domini, sic in discordia locum diabolo fieri manifestum est. Idem, Serm. 3. de Dedicat.

Ve homini illi, per quem unitatis vinculum turbatur. Idem, Serm. 20. in Cantic.

Infelix victoria est, qua superans hominem, succumbit vitio. Idem, Serm. ad Milit.

Sammopere iurgia fuge: nam contra patrem contendere, anceps est; cum superiore, furiosum; cum inferiore, sordidum. Cassiod. Epist. 22.

Concordia res parva crescunt; discordia, maxima dilabuntur. Sallust. in Jugurtha.

Principium discordia est, commune aliquid suum facere. Seneca.

L'embrouillement d'un procès, est un piège de mort.

Jésus-Christ nous ordonne de ne point plaider: voyez comme les Chrétiens méprisent les ordres de leur Maître.

C'est l'opiniâtreté qui entretient les procès; c'est elle qui allume la haine, & rompt la concorde & l'union.

On doit obliger celui qui ne peut garder la paix avec les autres, de demeurer seul en repos.

Si ceux qui font la paix sont appelez enfans de Dieu, ceux qui la troublent méritent sans doute d'être appelez enfans du démon.

La langue de celui qui sème la discorde, est la langue & l'organe du démon.

Considérez les oiseaux de l'air, les animaux des campagnes, & les poissons de la mer: vous n'y trouverez pas à beaucoup près, tant de guerre & de division, qu'il en paroît parmi les hommes.

Quand quelqu'un se sépare de l'unité, il ne faut nullement douter que l'esprit de vie ne se soit retiré de lui.

Comme le Seigneur demeure là où est la paix; il faut par une raison contraire, que le séjour du démon soit dans la discorde.

Malheur à tout homme qui est causé qu'on rompt le lien de la paix & de l'union.

C'est une malheureuse victoire, quand celui qui a vaincu les hommes ses ennemis, est vaincu par ses propres vices.

Fuyez tant qu'il vous sera possible les disputes & les querelles; car le succès est incertain, de s'opposer à un égal; c'est agir en furieux, de tenir tête à une personne qui est au-dessus de nous; & il n'est pas honorable de contester avec un inférieur.

Les moindres choses deviennent plus considérables par l'union & la concorde; & les plus grandes deviennent à rien.

La source des discordes vient d'ordinaire de ce qu'on se rend propre, ce qui doit être commun.

PARAGRAPHE CINQUIÈME.

Ce qu'on peut tirer de la Theologie par rapport à ce sujet.

Ce que c'est que la discorde, &c.

Quest. 36. 2. 2. art. 1.

Comme il se peut faire qu'elle n'est pas peché.

LA Discorde est une separation & une division de volonte, entre des personnes qui étoient auparavant unies par un lien de charité pour les mêmes desseins. Quelques Philosophes en donnent une autre notion, & veulent que ce soit une haine, qui ne pouvant se tenir renfermée dans le cœur, éclate par une rupture ouverte. Saint Thomas dit, que quand cette discorde ou dissension mutuelle rompt entièrement la charité, elle est de sa nature un peché mortel. La raison en est évidente: car si le Disciple bien-aimé assure que celui qui n'aime point son frere est mort à la grace; la division & la discorde, rompant l'union & la charité, ne peut être sans la haine & l'animosité, qui en fait une partie, & qui n'en est différente que parce que l'une est souvent secreta & cachée, & que l'autre est connue & déclarée; & ajoute ordinairement le scandale qui est un nouveau peché, ou une circonstance qui aggrave le premier.

Il faut pourtant remarquer avec le même Saint Thomas: 1°. Que la discorde, qui ne détruit pas l'union de la charité, & qui n'est que dans la diversité des sentimens, à moins d'une grande opiniâtreté, & d'une erreur dans une chose importante au salut, n'est point peché mortel; vu que les plus grands hommes, & les plus grands Saints ne sont pas toujours de même avis, & ont souvent des contestations sur ces points de doctrine: 2°. Que la discorde, & la division qui naît entre deux parties, peut n'être peché que d'un

côté; ce qui arrive lorsque l'un s'opiniâtre dans une chose injuste, qui est contre Dieu ou le prochain, & que l'autre défend son droit, & tient pour la justice: 3°. Que le plus souvent le peché est reciproque aussi-bien que la dissension, quand l'un & l'autre s'entête, & ne veut ni céder, ni s'accommoder, mais veut avoir la victoire à quelque prix que ce soit.

La discorde & la dissension qui arrive entre les personnes de même rang, de même emploi, ou qui doivent conspirer à un même but, naît d'ordinaire de l'orgueil, & de la vaine gloire: on ne veut céder en rien à son concurrent; on veut toujours avoir la victoire. Elle tient quelquefois de l'envie & de la jalousie; on ne peut jamais approuver ce que dit, ou ce que fait un autre; on le contredit en tout. D'autres fois, c'est un secret dépit qu'on a conçu contre une personne, une humeur chagrine qui ne peut rien souffrir, & qui s'offense de tout. Cela peut venir encore d'un esprit de vengeance, qui fait qu'on s'oppose à tout ce qu'une personne qui nous a choquez, veut entreprendre; on la bute, on la chagrine, on est ravi de lui avoir fait quitter la partie, ou de l'avoir obligée à se désister de ses prétentions. Mais le plus souvent c'est la cupidité, qui fait tenter des procès. *Le tien & le mien*, a toujours été la cause de la discorde, & met encore la division par tout.

La querelle n'est pas même chose que la discorde, quoi que l'une soit souvent la cause,

Les causes de la discorde ou de la dissension.

Des querelles.

PARAGRAPHE CINQUIEME. TIE

& l'effet reciproquement de l'autre. Saint Thomas l'appelle, & la definit, une guerre entre quelques personnes particulieres, qui se fait sans autorité publique, mais par le seul dereglement de leurs volontez personnelles. Or comme cette petite guerre est injuste, entant qu'elle se fait sans autorité legitime, & qu'elle se termine aux voyes de fait, comme la contestation se termine aux paroles; il s'ensuit que la querelle est toujours accompagnée de peché, en sorte que l'agresseur qui outrage son adversaire injustement, ne peut s'excuser de peché mortel, pour le tort qu'il cause à son prochain: mais de la part de celui qui est attaqué, & offensé injustement, la querelle est sans peché, lorsqu'il ne se défend que modérément, & autant qu'il est nécessaire pour repousser l'injure qui lui est faite. Elle n'est que peché veniel, lorsque le mouvement de haine ou de vengeance qui s'excite sur le champ, n'est que leger, ou ne s'emporte que fort peu au-delà de la defense moderée; mais elle est peché mortel, lors que par un mauvais courage plein de haine ou de vengeance, l'on fait effort pour ôter la vie à son adversaire, ou pour lui causer quelque grand dommage.

Des procès.

On ne peut nier que les procès qui sont souvent, tantôt la cause, & tantôt l'effet de la discorde & de la division, n'ayent toujours été permis, dans l'ancienne & dans la nouvelle Loi; puisque c'est l'unique voye d'avoir justice du tort qu'on nous a fait; mais il faut aussi avouer qu'il est bien difficile de poursuivre son bien en justice, sans blesser la charité; & qu'il faut bien des conditions, & des précautions pour ne la point perdre en plaidant. Il faut donc remarquer, 1°. que quand on parle, & qu'on prêche qu'il faut fuir, éviter les procès, ou quand Saint Paul nous avertit qu'un serviteur de Dieu n'en doit point entreprendre, on ne prétend pas dire qu'il soit absolument défendu d'en avoir; on sçait qu'il peut y avoir des raisons justes d'en soutenir, ou même d'en intenter; mais on veut dire qu'il ne faut tenter cette voye qu'à l'extrémité, quand on ne peut autrement avoir raison de sa partie. 2°. Que pour des choses de consequence, & dans des occasions importantes, par exemple, pour éviter des pertes & des dommages considerables, pour se tirer d'une oppression violente, pour arrêter le cours de quelque injustice signalée, qui pourroit avoir de fâcheuses suites, & donner lieu à de semblables entreprises: mais par-dessus tout, pour obli-

ger celui duquel on est maltraité, de rentrer en lui-même, par la moderation avec laquelle on soutiendra ses propres interets. 3°. Qu'il faut avant que d'en venir à la rigueur, prendre tous les moyens possibles pour terminer le differend par les voyes de la paix, par la mediation des amis communs, & des arbitres. 4°. Que ce n'est pas assez que le procès que l'on entreprend soit juste, mais qu'il faut encore plaider justement, ou se donner de garde de croire qu'il nous soit permis d'user de supercheries, de falsifications, de détours ou de mauvaise foi; de fortifier son bon droit par des calomnies ou des médisances, pour décrier sa partie; de ne ménager nullement les interets de sa partie; de la traiter inhumainement, & porter toutes choses à la rigueur pour s'efforcer de l'accabler. 5°. Enfin, qu'il est difficile, & même tres-rare de plaider sans peché, & de ne pas violer les loix ou de la justice, ou de la charité.

C'est une puissante raison pour cherir l'unité, & pour éviter avec soin tout ce qui la détruit, que de se souvenir que Dieu a uni tous les Fideles qui le servent pour ne faire qu'un même corps. *Il n'y a parmi vous, dit Saint Paul aux Ephesiens, qu'un corps & qu'un esprit, comme il n'y a qu'une esperance à laquelle vous avez été appelez.* Mais s'ils sont convaincus qu'ils ne font qu'un même esprit, comme l'assure l'Apôtre, c'est une raison encore plus forte pour engager les Fideles à avoir horreur de toute division. Ensuite le même Saint Paul expose aux Fideles les plus importantes maximes de la Religion, pour en tirer toujours la même consequence. *Il n'y a qu'un Seigneur, qu'une Foi, qu'un Baptême; il n'y a qu'un Dieu Pere de tous.* Voici les consequences. Il n'y a qu'un Seigneur; & ce Seigneur veut que tous ses serviteurs soient un entre eux. Il n'y a qu'une Foi: un des principaux articles de cette Foi, c'est que Dieu veut que tous ceux qui le servent soient parfaitement unis. Il n'y a qu'un Baptême: nous devenons les enfans d'un Pere qui ne recommande rien plus fortement à ses enfans, que d'être inviolablement unis. Il n'y a qu'un Dieu Pere de tous: c'est de ce Dieu que nous sommes les enfans. Il est un: il veut que nous soyons tous un; il veut même que l'unité parfaite qui est entre lui, & son Fils, qui lui est consubstantiel, & éternel, soit le modele de l'unité qu'il recommande à tous les hommes,

Motifs qui nous doivent porter à conserver l'union & la concorde. Ad Ephes.

4.

Ibid.

PARAGRAPHE SIXIEME.

Les endroits choisis des Livres spirituels, & des Prédicateurs modernes sur ce sujet.

Sans l'union & la concorde, rien ne se peut conserver & maintenir.

Les plus grands ouvrages du monde ne se conservent que par l'union; & la division est leur perte, & leur ruine. Ces palais magnifiques, où la nature & l'art font paroître à l'envi tout ce qu'ils ont de plus rare & de plus précieux, ne seroient que des masses confuses, & de tristes mazes, si l'union ne soutenoit & n'arrangeoit les parties qui les composent. Les plus grandes rivieres qui arrosent les Provinces, & qui portent l'abondance, & la fertilité par tout, ne seroient que des torrens passagers, & des ruisseaux sans nom, si on divisoit leurs eaux. Les armées les plus florissantes, & les plus redoutables ne seroient qu'une troupe de victimes con-

Tome II

duites à la boucherie, si la division partageoit les esprits des soldats. Il en est de même de l'Eglise de Jesus-Christ, qui est son royaume sur la terre; elle ne peut subsister dans sa perfection que par une double union, l'une avec son chef qui est Jesus-Christ, qui la gouverne, & l'autre entre les Fideles, par la concorde, la paix, & la charité. De là il s'ensuit que les Chrétiens, qui par des divisions, des discordes, & des haines détruisent cette union, ruinent autant qu'ils peuvent ce royaume spirituel: *Omne regnum in seipsum divisum desolabitur.* De maniere que ces mauvais Chrétiens sont des criminels d'Etat, je dis de l'Etat de Dieu, qui est l'Eglise: ce sont des crimi-

LUC. XX.

K 2

nels de leze-Majesté Divine ; puisqu'ils s'opposent à l'Esprit de Dieu, & à la personne même de Jesus-Christ, qui font les sacrez liens qui font cette union. P. *Textier, Serm. pour le 3. Dimanche de Carême.*

La discorde est commune dans le monde.

Quand les gens du monde s'abstiendroient des autres déreglemens, auxquels on ne scauroit penser sans horreur ; je vous demande s'ils se garentissent des inimitiez, des dissensions, des animositéz, des querelles, & des divisions ? Si vous me dites qu'oui, je vous prouverai le contraire, par ce nombre presqu'infini d'affaires, de contestations, de procès, qui se meuvent parmi les hommes, & qui ne manquent jamais d'y produire des aigreurs, des averfions, des emportemens, & des hâines, qui durent autant que la vie ; & que la mort même n'est pas capable de finir. Ce sont ces desordres qui se forment tous les jours entre les peres & les enfans, les femmes & les maris. Les amis les plus intimes se divisent, se separent ; & ces sortes de divisions sont si cruelles, qu'elles s'enveniment en toutes occasions, & souvent ne se guerissent jamais. Or ces sortes de crimes sont au nombre de ceux que l'Apôtre appelle : *falta carnis* ; & ceux qui les commettent ne seront point heritiers du royaume de Dieu. *L'Abbé de la Trappe. Conference pour le 3. Dim. de l'Avent.*

Ad Rom. 13.

La discorde est opposée à l'esprit de Dieu. Joan. 17.

Ad Eph. 4.

Le saint Esprit est un Esprit d'amour, & d'union ; c'est pour cela que Jesus-Christ demandoit à son Pere, que ses Disciples ne fussent qu'une même chose, & fussent unis ensemble comme il l'étoit avec lui : *Sint unum sicut & nos unum sumus.* Et c'est pour cela aussi qu'il n'y a qu'un Dieu, qu'un Baptême, & qu'une Foi : *Unus Deus, una Fides, unum Baptisma.* C'étoit l'admirable effet que le Saint Esprit produisoit dans les premiers Chrétiens, qui n'avoient qu'un esprit, qu'un cœur, & qu'une ame. Tous les Chrétiens étant les membres de Jesus-Christ, ils doivent être unis comme les membres le sont avec le corps. Mais que fait la division, & la discorde ? elle détruit cette grande union, elle met le divorce de tous côtez, &c. *Essais de Sermons, pour le 3. Dimanche de Carême.*

C'est un grand péché de semer la discorde, & de mettre la division.

Est-ce un plus grand péché de semer la division, & la discorde parmi les hommes, que de rendre de faux témoignages en justice, & de répandre le sang d'un innocent ? Non, en un sens ; oui, en un autre. Le péché qu'on commet en mettant la division, n'est pas un crime si énorme de sa nature, que l'homicide, & le faux témoignage : mais ce même péché considéré dans les funestes suites qu'il entraîne, est en quelque maniere plus grand ; puisqu'il semble les renfermer quelquefois tous, & qu'en de certaines occasions le meurtre, les violences, les faux témoignages, les vengeances naissent de la discorde. Quand un esprit est aigri, il ne ménage rien, il met tout en usage, &c. *Monsieur Joy. Prône pour le 17. Dimanche, après la Pentecôte.*

Combien les discordes & les divisions sont pernicieuses.

On sçait assez que les guerres domestiques & civiles sont plus dangereuses que les étrangères ; l'expérience nous fait connoître les funestes effets que la mesintelligence, & la discorde produisent dans les familles. Dieu veut détruire le superbe dessein des enfans d'Adam, qui pour satisfaire leur orgueil & leur vanité, avoient entrepris de dresser un monument qui rendit leur nom celebre dans toute la terre, en bâtitant une tour qui fût

élevée jusqu'au Ciel. Il ne faut que confondre leur langage ; & les peuples ne s'entendant plus les uns les autres, sont obligez de se disperser dans tous les pays du monde, & d'abandonner leur entreprise. Saint Pierre a remarqué que l'union est si nécessaire, qu'il falloit même qu'elle se rencontrât parmi ceux qui allument en tous lieux les flambeaux de la division : Car il dit, que *les demons ne se condamnent point les uns les autres, avec des paroles d'exécration, & de blasphêmes.* Et selon la réponse que le Sauveur fit à ceux qui l'accusoient de chasser les demons au nom de Beelzebut, Beelzebut travailleroit lui-même à la destruction de son empire, s'il agissoit de concert avec celui qui le chasse, & qui ne vient en ce monde que pour délivrer les hommes de sa tyrannie. *Monsieur Lambert. Homel. sur le troisième Dimanche de Carême.*

Dieu est un, & il veut que nous soyons tous un : il veut même que l'unité parfaite qui est entre lui, & le fils qu'il engendre dans l'éternité, soit le modele de l'unité qu'il recommande à tous les hommes. C'est pourquoi Saint Gregoire de Nazianze soutient que ceux qui aiment la paix, & qui ont de l'aversion pour tout ce qui la peut troubler, approchent plus près de Dieu, & lui ressemblent davantage. O précieuse unité ! O tresor admirable ! que tu es cher à ceux qui connoissent ta valeur ! Que ne doivent point faire les hommes pour te conserver, & à quoi s'exposent ceux qui sont assez malheureux pour te perdre ? Perdre l'unité, se separer de ses freres par la division, c'est n'être plus membre de ce corps que Jesus-Christ a formé : & n'appartenant plus à Jesus-Christ, on est son ennemi, & on ne peut plus être que membre du demon, à la tyrannie duquel on s'est malheureusement assujetti. *Le même, dans les Discours sur la Vie Ecclesiastique. Discours de l'Union.*

Necessité de l'union & de la paix.

De même, dit Saint Chrysostome, que dans un bâtiment, lorsque toutes les pierres qui composent une voute sont parfaitement unies, le bâtiment est ferme & solide : on y peut demeurer en toute sûreté, & sans rien craindre ; mais s'il arrive qu'une pierre se separe de l'autre, alors tout est à craindre ; la moindre separation donne lieu de tout apprehender, & elle est ordinairement suivie d'une ruine entiere. Il en est de même des divisions, qui naissent parmi les hommes, & elles ne sont pas moins dangereuses. Quelle horreur tout Chrétien ne doit donc point avoir de la division, & que ne doit-il donc point faire pour conserver la paix ? *Le même.*

Combien la division est dangereuse.

L'Empereur Constantin sçavoit bien combien toutes les divisions sont dangereuses, & ce fut le fondement de la sage conduite qu'il garda, lorsqu'il se trouva au Concile de Nicée. Plusieurs lui apportoient des écrits, dans lesquels ils s'accusoient les uns les autres avec aigreur. L'Empereur touché de ces divisions, & considerant combien les suites pouvoient en être funestes, indiqua un jour auquel ils devoient tous se presenter devant lui. Ce jour arrivé, l'Empereur fit allumer un grand feu, dans lequel il jeta tous les écrits qui lui avoient été donnez. Il fit paroître à tous les Evêques des sentimens de bonté, dont il étoit difficile que ceux-là mêmes qui étoient les plus animez, ne fussent touchés. Il leur dit, que Dieu qui est notre véritable juge, nous examineroit un jour, & que ce seroit à ce sa-

Ce que fit l'Empereur Constantin pour apaiser les divisions entre les Evêques au Concile de Nicée.

ère Tribunal que toutes les prétensions des hommes seroient décidées avec une souveraine justice. Cependant il les exhorta à l'union, & à la concorde; & leur fit voir de quelle conséquence il leur étoit d'oublier leurs différends particuliers, pour s'appliquer uniquement à la grande affaire qui les assem- bloit. *Le même.*

Il faut bien se donner de garde de mettre la division.

L'obligation du Chrétien est de faire tout ce qui dépend de lui pour conserver la paix. Jugez de là du crime de ceux, qui bien loin d'entretenir la paix, allument le feu de la discorde, excitent des querelles, & nourrissent la division. Ce n'est qu'une parole que vous avez prononcée; & qui a été dite avec beaucoup de promptitude, & de legereté; mais vous deviez prévoir les suites funestes de cette parole dangereuse. Quelle qu'ait été votre intention, jugez du mal que vous avez fait, & du désordre dont vous avez été la cause. Vous avez divisé les freres: vous êtes donc

Prov. 6.

de ceux que le Sage déteste: *Il y a, dit-il, six choses que le Seigneur hait: son ame déteste la septième chose, laquelle est non seulement haïe, mais détestée, doit être sans doute un crime énorme. Quel est-il? c'est de semer des dissensions entre les freres. Le même.*

L'orgueil est la source de toutes les dissensions.

Quoi que toutes les passions soient la cause funeste des dissensions, néanmoins l'orgueil est une des principales: car comme il veut toujours s'élever au-dessus des autres, & que ces autres ne veulent point céder, ni se mettre au-dessous, il faut nécessairement en venir aux querelles, aux contestations, aux procès. Cet amour de préférence & de domination l'emporte souvent au-dessus des biens de la terre; on aime mieux qu'il en coûte, pourvu qu'on soit le premier, & on ne croit pas avoir mal employé de grandes sommes d'argent, pour acquérir une prééminence imaginaire. Si l'orgueil est la cause ordinaire des divisions & des querelles, il est encore un des plus grands obstacles à leur accommodement & à leur fin. Si l'on fait à un orgueilleux quelques propositions de paix; si on lui représente qu'il se consume en frais de justice, & que quand même il gagneroit son procès, il lui en coûteroit toujours plus qu'il n'en pourroit tirer: Il est vrai, dit-il, mais je ne veux pas qu'il soit dit, que j'aye cédé à ma partie; & quand il devroit m'en coûter tout mon bien, je veux lui faire sentir qu'on ne me brave pas impunément. *Le Pere le Jeune, Prêtre de l'Oratoire.*

Discorde & dissension entre les citoyens d'une ville

Souvent les citoyens d'une ville se poursuivent les uns les autres, & ne vivent ensemble, que pour tâcher à s'opprimer mutuellement. Chacun ne songe qu'à rendre sa vie inquiète, aussi-bien que celle de son prochain, par des querelles & des chicanes qui ne finissent jamais. Nous remarquons même, que les esprits sont plus divisés entre eux, là où les lieux les unissent davantage: puisque la mesintelligence & la haine sont les suites ordinaires du voisinage. Personne ne desire avoir les maisons des Chinois, ni le sceptre des Rois des Indes; l'envie & la jalousie ont la vûe courte, elles ne peuvent découvrir ce qui est éloigné, elles ne s'attachent qu'à ce qui est près de nous; & la discorde, les contestations, & les querelles ne se forment qu'entre ceux qui prétendent le même avantage, & qui aspirent au même bien. *Pris de Petrarque. Traité des mauvais Voisins, & des Inimitiez. Tome II.*

Je ne dirai rien de l'esprit d'opiniâtreté, de contradiction, de diversité de sentiment & d'opinion en matière de Religion, ni de toutes les partialitez qui affligent aujourd'hui le Christianisme. La memoire des desordres qu'elles ont causé dans le dernier siècle, est encore assez fraîche, dans le siècle où nous vivons, pour en faire comprendre l'importance. Il me suffit de dire que rien n'est plus capable de partager les esprits des peuples, que les sentimens différens sur la Religion: car qu'est-ce qui fait les schismes, les contestations, les disputes, qui dégènerent ensuite en querelles, en invectives, & quelquefois en partis qui troublent la paix de l'Eglise, & ensuite des Royaumes & des Etats? *Pere Rapin, dans l'esprit du Christianisme.*

De l'esprit d'opiniâtreté & de contradiction en matière de Religion.

Qu'il est difficile, dit Saint Augustin, d'être bien avec tout le monde; & de n'entrer en contestation avec personne. Dieu nous appelle à la concorde, il nous commande d'entretenir la paix entre nous. C'est le but que nous devons avoir, & nous devons faire tous nos efforts pour parvenir à la paix parfaite. Cependant il arrive souvent que l'on entre en contestation avec ceux-mêmes que l'on veut servir. Un homme est dans l'erreur, vous desirez de le ramener à la vérité; il vous résiste avec un esprit d'aigreur. On ne voit presque nulle part aucune véritable union parmi les Chrétiens, & on n'y aperçoit que trop l'accomplissement de la menace que Dieu fit aux Juifs par le Prophete Jeremie, qu'il rendroit Jerusalem comme des monceaux de sable: *Dabo Jerusalem in acervos arenae.* Car l'Eglise en effet n'est presque plus composée que de monceaux de sable; c'est-à-dire, de membres secs, qui ne sont point unis entre eux par l'union intérieure de la charité, & de l'Esprit de Dieu; mais un assemblage extérieur, qui forme une espece de société, qui s'entretient peu, & qui est prête de se défaire au moindre souffle; & ce qui est plus étrange, est que cette désunion n'a pas seulement lieu dans la grande société de l'Eglise, à cause des méchans qui la remplissent, mais qu'on la remarque presque dans toutes les sociétés particulières, &c. *Essais de Morale; Tome 4.*

Combien la discorde & la division est ordinaire parmi les hommes.

Jerem. 31.

Comme le Fils de Dieu condamne les dissensions, & les animositez qui regnent parmi les hommes; aussi est-ce son dessein de nous recommander la paix & la concorde. C'est à quoi le Saint Esprit nous exhorte par la bouche du Prophete Roi: *Inquire pacem, & persequere eam.* Cherchez la paix, & ne vous laissez point en cette poursuite. L'Apôtre pareillement, dans l'Épître aux Romains: *Si fieri potest, quantum in vobis est, cum omnibus hominibus pacem habentes.* Je vous conjure, mes freres, si cela se peut, & autant qu'il est en vous, d'entretenir la paix avec toutes sortes de personnes. Saint Chrysostome pesé cette parole: *Si fieri potest*: S'il est possible. Car, dit-il, il arrive quelquefois qu'il n'est pas possible de conserver la paix avec certaines personnes, & en certaines rencontres; comme lorsqu'il s'agit de la vérité, ou de la piété chrétienne qu'on veut corrompre ou renverser. L'Apôtre dit, faites votre devoir en tout & par tout; ne donnez à qui que ce soit aucun sujet de discorde, ni d'inimitié; mais si on attaque la piété; si quelqu'un entreprend d'en corrompre les regles, laissez la paix pour défendre la vérité, & la soutenez jusqu'à la

Qu'il faut conserver la paix & l'union tant que l'on peut.

Psal. 33.

Ad Rom. 12.

mort, en forte néanmoins, que vous conser-
viez toujours la charité envers celui contre
lequel vous disputez. Vous ne le traiterez
pas comme votre ennemi, mais vous agirez
avec lui en ami, en lui représentant douce-
ment & charitablement son erreur, & la ve-
rité telle qu'elle est; car c'est ce qu'il veut di-
re par ces paroles: *Quantum in vobis est, cum
omnibus hominibus pacem habentes.* Conservez
pour lui l'affection d'un parfait ami, en sorte
néanmoins que vous ne trahissiez pas la ve-
rité. *Tiré des Homelies Morales. Homel. pour
le 3. Dimanche de Carême.*

Moyen
d'éviter la
dissension
& les que-
relles.

Pour éviter la dissension; il faut apporter
bien des soins pour nous tenir en garde con-
tre ceux qui nous poussent, qui nous aigrif-
sent, & qui disent des choses capables d'allu-
mer le feu de nos passions. Quand on se trou-
ve donc embarqué avec des gens bizarres,
querelleux, qui ne gardent point de mesu-
res, & qui nous disent en face des choses tres-
choquantes, & rudes à digérer, il faut se re-
trancher dans le silence; & le meilleur parti
c'est de ne point répondre à des gens si dé-
raisonnables. Ceux qui nous outragent &
nous traitent brutalement, souhaitent qu'on
leur réponde avec dépit; le silence qu'on af-
fecte alors les désespère, & ils ne peuvent em-
pêcher que leur chagrin ne paroisse: ils font
tout ce qu'ils peuvent pour nous aigrir &
pour nous faire parler; mais la meilleure me-
thode pour les déconcerter, c'est de ne rien
dire, de ne point contester, & de les aban-
donner à leur emportement. Cette fierté les
defarme, & leur fait connoître qu'on les ne-
glige, ou qu'on les méprise. *Dans les Offices
de Saint Ambroise, chap. 5.*

Ce que fit
S. Gregoire
de Nazian-
ze pour ap-
paier la
dissension ar-
rivée à son
occasion.

Le grand Saint Gregoire de Nazianze,
voyant que les Evêques assemblez dans la
ville de Constantinople, étoient dans le trou-
ble & dans la division au sujet de son Epis-
copat, qu'il n'avoit accepté que par contrain-
te; non seulement, il s'en démit volontaire-
ment pour le bien de la paix, mais il fit tant
par ses instantes prières auprès de l'Empe-
reur Theodose, qu'il agréa sa démission. Je
ne vous demande, lui dit-il, sacrée Majesté,
qu'une seule grace, qui est qu'il vous plaise de
me décharger du poids du travail où je suis.
Vous avez triomphé des Barbares; mais vo-
tre gloire, & le grand trophée de votre Em-
pire, est d'établir la paix & la concorde en-
tre les Evêques. Ils sont divisez les uns des
autres; l'unique moyen de les réunir, c'est
une déposition. Le vaisseau de l'Eglise est
agité: puisque c'est à mon occasion que cer-
te tempête s'est élevée, jettez-moi dehors,
& aussi-tôt elle sera apaisée. L'Empereur,
& tout le Senat, qui connoissoient l'émi-
nente vertu, & la profonde doctrine de ce
saint Prélat, furent si surpris de cette deman-
de, & de ce discours si touchant, qu'ils eu-
rent une extrême peine à lui accorder sa re-
traite, & sa déposition. *Les mêmes Homelies
Morales.*

L'avarice
est ordinai-
rement la
cause des
contesta-
tions & des
procès.

C'est ce tien & ce mien qui est la cause fu-
neste d'une infinité de maux, & sur-tout des
contestations, & des procès. On vit en pa-
rens & en amis, du moins à l'extérieur, tant
qu'il n'y a rien à démêler ensemble. Mais aus-
si-tôt qu'il se trouve quelque avantage à ac-
querir, ou quelque incommodité à éviter, on
voit la desunion se former entre ceux qui pa-
roissoient les plus unis. Tant s'en faut que ceux
qui sont les plus âgés, & qui par conséquent

n'ont plus le feu de la jeunesse, soient moins
ardens dans ces poursuites; qu'au contraire
on voit avec douleur qu'on est souvent d'au-
tant plus attaché à l'argent, & aux moindres
intérêts, qu'on est plus avancé en âge; que la
seule vûe de cet intérêt étouffe dans le cœur
toutes les considérations divines & humaines,
qui devroient porter à se moderer, & qu'un
homme demeure entierement inflexible, dans
tout ce qu'il prétend lui être dû. De là nais-
sent ces procès fâcheux que tant de person-
nes considerent comme un des plus grands
fleaux de la vie humaine, en même temps
qu'ils ne voudroient pas remettre la moi-
ndre partie de ce qu'ils prétendent pour les évi-
ter. Ces procès naissent d'ordinaire de pe-
tits commencemens. Ceux qui plaident se
croient obligez de les soutenir comme ne-
cessaires, ou pour conserver, ou pour au-
gmenter leur bien. Ils s'imaginent qu'ils for-
tiroient bientôt de ces fâcheuses contestations,
& souvent, ou leur vie ne suffit pas pour en
voir la fin, ou elles deviennent la ruine de
leur famille, & exposent toujours à un grand
peril leur conscience & leur salut. *Le Pere
le Jeune, Sermon du Procès.*

Quel est le plaideur qui ne décrie pas sa
partie autant qu'il lui est possible; qui ne pu-
ble pas par tout que c'est un chicaner, un
fourbe, un faussaire, qu'on le connoît assez,
& d'autres discours semblables, sur lesquels
on ne tarit jamais? Mais outre que ces ac-
cusations sont presque toujours fausses, ou
du moins temeraires, vous seroit-il pour ce-
la permis de les faire? Quel droit, je vous
prie, avez-vous sur la reputation de votre
prochain? Qu'il soit un fourbe, un voleur,
un faussaire, & tout ce qu'il vous plaira;
qu'est-ce que tout cela fait à la justice de vo-
tre cause? Je veux bien même supposer que
cela y peut contribuer quelque chose. Qu'est-
il nécessaire de le publier à cent personnes
qui n'en ont que faire; qui n'étant, ni vos ju-
ges ni vos avocats, n'ont aucun besoin d'être
instruits de tout cela. *Le même.*

Les pechez
que com-
mettent
ceux qui
sont en
procès,

Pendant qu'on est en procès, on vit d'or-
dinaire dans un prodigieux oubli de Dieu.
On ne pense point du tout à s'approcher des
Sacremens, on est plein de son procès, l'es-
prit en est absolument occupé, & il ne reste
aucune place pour tous les autres objets. O
Dieu! quelles prières fait-on? quelles Messes
entend-on pendant ce temps-là? quelle ap-
plication peut-on apporter à ces grandes a-
ctions de la Religion? Comment adorer Je-
sus-Christ qui s'immole sur nos Autels pour
ses ennemis, au même temps qu'on est dans
l'aigreur, & peut-être dans l'averfion de ceux
qui étoient auparavant amis? Comment re-
connoître Jesus-Christ, qui donne tout, &
soi-même pour les hommes, durant qu'on est
occupé des moyens d'enlever par des chicanes
le bien des autres? Mais enfin peut-on
dans ces troubles, & ces mouvemens con-
server le repos de l'esprit, & la paix du cœur?
Le même.

L'oubli de
Dieu où vi-
vent ceux
qui plai-
dent,

Saint François de Sales dit, que s'il se trou-
ve quelqu'un qui garde la moderation dans
les procès, on peut dire de lui que le procès
de sa canonization est tout fait. Mais je dis
plus volontiers, ajoute ce Saint, que plaider
& conserver le bon sens, la raison, la moder-
ation, c'est une prérogative si difficile, & si
rare, qu'à peine peut-on l'accorder aux Saints.
Aspirons, Messieurs, à l'heritage du Ciel,

Exhorta-
tion à ne
point plai-
der,

PARAGRAPHÉ SIXIÈME.

pour lequel on ne plaide point. On acquiert quelquefois les heritages de la terre en plaidant; mais en plaidant on perd souvent l'heritage du Ciel. La raison de cette difference, c'est que l'heritage du Ciel est si vaste & si étendu, qu'encore que tous le possédassent, chacun ne laisseroit pas de le posséder entier. Ainsi comme on n'ôte rien à personne, il n'y a point de matiere à procès. Mais comme les heritages de la terre sont bornez, & que deux ne peuvent pas posséder le même, chacun veut exclure son compagnon, & c'est ce qui fait la matiere de tous les procès. *Le même.*

De ceux qui font dire au mal de ceux qui plaident.

La première chose qu'on doit faire, & par laquelle il faut toujours commencer, quand on est indispensablement obligé de plaider, c'est de faire tout son possible pour en venir à un accommodement. Il faut pour cet effet s'en rapporter de bonne foi à des personnes desintéressées, & intelligentes dans ces matieres, & se soumettre à ce qu'ils décident. Mais il faudroit pour cela, être convaincu d'une grande verité, & qu'on ne peut néanmoins se persuader; sçavoir, qu'on peut facilement se tromper dans la justice de sa cause, qu'on n'est point un juge competent dans sa propre affaire, & que l'intérêt aveugle toujours. Qu'ainsi il est nécessaire de suivre une lumiere, que ni l'intérêt ni les passions n'obscurissent point. *Le même.*

De ceux qui disent ou qui font dire au mal de ceux contre qui ils plaident.

Il n'y a presque point de plaideur qui fasse le moindre scrupule de dire tout le mal qu'il sçait de sa partie, & même celui qu'il ne sçait pas. Les Avocats entrent dans cet esprit; ils font consister la plus belle partie de leur éloquence à déchirer impitoyablement la reputation de ceux contre qui ils parlent, dans des choses même qui n'ont aucun rapport à la cause dont il s'agit: & comme par une effroyable corruption du cœur humain, on prend un plaisir singulier à entendre médire avec esprit; les Avocats qui excellent en ce genre de parler, passent sans contredit, pour les plus habiles, & sont les plus employez. Un Chrétien qui ne veut point cesser de l'être en plaidant, non seulement ne dira jamais aucun mal de sa partie, mais encore il affectera d'en dire tout le bien qu'il pourra. *Le même.*

Les Ecclesiastiques doivent être éloignez des procès.

Les Ecclesiastiques doivent tenter toutes sortes de voyes pour maintenir la paix, pour calmer les esprits, pour porter les hommes à pacifier leurs differends, & à se rendre mutuellement la justice qu'ils se doivent: mais ils doivent regarder comme un véritable malheur, & comme un sujet de gemissement, lors que la malice des hommes les oblige à soutenir des droits legitimes, que des raisons importantes, & qui regardent les biens de l'Eglise, ne leur permettent point d'abandonner. Hors une nécessité tres-pessante & comme indispensable, un Ecclesiastique qui considérera attentivement les suites funestes des procès, aura pour maxime de n'en entreprendre jamais. Il n'hésitera point à abandonner plutôt des droits même legitimes, que de les poursuivre par les voyes difficiles & rigoureuses de la justice. Un Ecclesiastique peut-il refuser d'embrasser un sentiment, dans lequel Saint Paul veut que tous les Chrétiens entrent? *C'est déjà un péché parmi vous, dit-il, que vous avez des procès les uns contre les autres. Que penseroit-il donc de ces Ecclesiastiques ardens, que les procès n'effrayent point; qui sont toujours prêts à en entreprendre;*

1. ad Cor. 6.

qui passent la plus grande partie de leur vie à rendre visite aux gens de justice, & à solliciter des juges; qui aiment mieux employer une somme considerable en procès, que d'en perdre une beaucoup moindre en consentant à un accommodement qui les délivreroit de tout embarras; qui ayant emporté un benefice par adresse & par chicane, s'en glorifient comme d'une conquête qui leur fait honneur; qui par cette voye honteuse, & si contraire à l'esprit de l'Eglise, ont amassé plusieurs benefices, & sont encore en disposition de s'en servir pour augmenter leurs revenus. *Le même.*

Les peines qu'on se donne pour solliciter un procès.

Quand on se trouve dans la malheureuse nécessité de solliciter un procès, d'où dépendent nos biens, & notre honneur; alors on compte pour rien de perdre son sommeil, & d'interrompre son repos; de souffrir la lassitude, la faim, le froid, les duretez d'un juge prévenu, & les rebuffades de ceux-mêmes qui nous conduisent dans nos affaires. On se donne tout entier à trouver les moyens de faire voir celui-ci, par un Grand auquel il ne peut rien refuser; celui-là, par un ami qu'il est ravi d'obliger; l'un, par le Directeur de sa conscience; l'autre, par un créancier, dont les prieres tiennent lieu de commandemens; on tâche d'en corrompre quelques-uns par argent; quelques autres, par des femmes qu'ils ont eux-mêmes seduites. Or à comparer ce que font les enfans du siècle pour réussir dans une affaire temporelle, avec ce que font les enfans de lumiere pour l'affaire de leur salut, peut-on voir plus de mouvement d'un côté, & plus de nonchalance de l'autre? *L'Abbé de Monmorel, Homel. sur le 8. Dim. après la Pentecôte.*

On perd le repos & la tranquillité dans les procès.

Souvenez-vous qu'on perd toujours sa tranquillité, & son repos dans les procès; d'où il s'enfuit, que ce qu'on perd sûrement est bien plus précieux, que ce qu'on espere gagner; puisque tous les biens de la terre ne sont point à comparer à la paix du cœur. Mais enfin, n'arrive-t-il pas tous les jours que tel est moins riche après avoir gagné un grand procès, qu'il ne l'étoit après l'avoir intenté; & que celui qui l'a perdu, est tombé tout d'un coup dans la misere & dans la pauvreté? Plût au Seigneur, qu'on fit ces reflexions dès les commencemens, & qu'on voulût profiter de l'experience des autres; sans doute qu'au lieu d'être si prompt à demander raison de toutes choses par la voye de la procédure, on se sentiroit tout disposé à suivre l'avis du Fils de Dieu. *Si quelqu'un veut plaider contre vous pour vous bier votre robe, laissez-lui emporter votre manteau. Le même Dim. 21.*

L'esprit de chicane & l'envie de plaider.

Je sçai qu'il y a des contestations justes, & fondées sur des choses qui semblent le mériter: mais souvent soit en matiere civile, soit en matiere criminelle, on plaide pour de modiques sommes, pour de legeres injures, pour des choses qui sont connoître aux Juges l'avidité, & le pitoyable déreglement des plaideurs. Car combien y en a-t-il, qui par un esprit de chicane, intentent des procès pour une niaiserie? Combien, qui au lieu de payer de petites dettes, se laissent poursuivre, & aiment mieux se ruiner, que de s'acquitter de bonne foi, & sans frais envers leurs créanciers? Combien y en a-t-il, qui pour un refus de civilité, pour une parole desobligeante, pour un vrai ou faux rapport, forment de longues & d'aigres contestations? Combien, qui sur une équivoque, dans un



contract, sur une legere i négalité dans une societé, ou dans un part age, s'échauffent, & veulent plaider, quoi qu'il en coûte; tant leur cupidité est ardente & insatiable. Mais elle n'en demeure pas là, non seulement elle anime les hommes les uns contre les autres pour de legers interêts, parce qu'elle est avide & opinâtre, elle leur suggere encore mille ruses, mille friponneries, mille intrigues, mille mauvais détours, parce qu'elle est ingénieuse & subtile. Quoi qu'une cause ne vaille rien, on cherche les moyens de la revêtir de quelque apparence de justice: Pour cet effet, il n'y a point de mystere dont la cupidité ne s'enveloppe; point de chicane dont elle ne s'avise; point de délai & de faux-fuyant qu'elle ne cherche; de conjecture dont elle ne profite. Ce qu'il y a de plus clair, elle le rend obscur; ce qu'il y a de plus aisé à décider, elle l'embarrasse; ce qu'il y a de plus faux, elle le couvre & le déguise. Quelque bonnes que soient les raisons des autres, elle tâche de les affoiblir & de les détruire; quelque mauvaises que soient les siennes, dès qu'il y a des vraisemblances, elle les fait valoir infiniment, elle les orne de belles paroles, elle les enfile d'un amas de citations inutiles, & ne pouvant corrompre les juges, elle tâche du moins de les éblouir & de les surprendre. Elle appelle industrie, les détours qu'elle oppose; elle appelle défense & application à se pourvoir contre les parties, la jouissance d'un bien qui ne lui appartient point & qu'elle tâche de conserver par ses ruses & par ses friponneries. Or c'est là ce que la loi de Jesus-Christ ne peut jamais permettre; elle qui défend tout ce qui est contraire à l'innocence & à la simplicité chrétienne. *Essais de Sermons, pour le 22. Dimanche après la Pentecôte.*

Il faut garder la charité aussi bien que la justice en plaidant.

Bien loin de convenir que tout ce qui a l'apparence de justice, puisse autoriser un procès, je ne conviens pas même que tout ce qui est véritablement juste, en soit un juste sujet. Ma cause est juste, cela suffiroit pour un Payen; mais un Chrétien a devant les yeux une autre loi que celle de la justice; sçavoir, la loi de la charité. C'est par ces deux loix, & dans ces deux balances que nous devons peser nos droits, quand il nous survient quelque differend; temperer la charité par la justice, & la justice par la charité: s'écarter en plaidant de l'une ou de l'autre, c'est se damner. Je veux donc vous apprendre aujourd'hui ce temperament si nécessaire. Vous demandez au prochain la justice, & le prochain vous demande la charité: vous pouvez poursuivre vos droits selon la justice, mais vous ne devez les poursuivre que selon la charité. *Tiré d'un Sermon manuscrit, attribué au Pere de la Rue.*

Avant que d'entrer en procès, votre premier soin c'est d'examiner les fondemens de votre cause, & le hazard que vous courez. Ce n'est pas par là qu'il faut commencer: un autre soin doit marcher avant celui-là; quel est-il? *Litigare vis cum fratre tuo, prius litiga cum corde tuo*, dit Saint Augustin. C'est qu'il faut entrer en procès avec votre cœur, avant que d'entrer en procès avec votre frere; c'est d'appeler votre cœur au tribunal de la conscience; de lui demander s'il est capable de se maintenir dans la paix au milieu des tempêtes du Barreau, & des troubles de la chicane; c'est de le condamner à ne point haïr:

Dic cordi tuo, noli odisse. Et quand il seroit assez fidele pour vous obéir, combien durera cet esprit de charité? jusqu'au premier incident lâcheux qui vous arrivera dans la procedure; jusqu'au premier avantage que votre partie obtiendra sur vous; jusqu'au premier mot desobligeant qui lui échappera contre vous; jusqu'à la premiere supercherie que vous croirez entrevoir dans ses manieres. Là toutes ces résolutions de paix, d'union, & de charité s'évanouiront: l'on ira du dépit à la froideur, de la froideur à la plainte & au murmure, du murmure à la colere, de la colere à l'averfion, de l'averfion à l'outrage, de l'outrage à la médisance, de la médisance à la calomnie, de la calomnie au déchainement public. *Le même.*

Chacun dit de son côté, comment supporter ces détours, ces fourberies, est-ce agir en homme d'honneur! comment se voir après cela? Est-ce agir en homme chrétien que de plaider avec ces dispositions? Comment ne vous représentez-vous pas que ce procès si legitime va vous faire un autre procès devant Dieu? que quand vous gagnerez celui-ci par des raisons incontestables à tous les Jurisconsultes, vous perdrez l'autre devant Dieu par la raison de votre haine & de votre avarice inexcusable; que ce Tribunal de Dieu n'est pas tel que celui des hommes, où dès-lors que l'un perd, l'autre gagne; au lieu qu'au Tribunal de Dieu toutes les deux parties seront condamnées, si toutes les deux ont été coupables d'emportement: parce qu'à ce Tribunal de Dieu, l'on ne vous jugera pas sur la justice des differends qui ont donné lieu à votre procès; mais sur l'injustice de votre haine, qui est égale des deux côtés, étant également défendue à tout Chrétien, sous quelque prétexte qu'elle soit fondée. *Le même.*

Il est moralement impossible, qu'on soit dans la disposition que Dieu demande, quand on plaide.

Sous le nom de chicane, je comprends non seulement les délais malicieus, la multiplicité des procedures, les labyrinthes & les détours qui éternisent les procès; mais encore tous les artifices mal-honnêtes, les falsifications, les faux sermens, les équivoques, la subornation des témoins, la suppression des papiers qui mettroient le bon droit de l'autre côté, toutes les fineses odieuses dont on connoit évidemment le crime, & la honte, par le soin que l'on prend de les cacher; moyens qu'un plaideur conscientieux ne laisse pas de mettre en usage sur ce grand principe: Que tous ces moyens criminels sont justifiés par la justice de sa cause, & que dès-là que le fond d'une prétension est juste, il n'y a rien d'injuste pour y parvenir. *Le même Sermon manuscrit.*

De la chicane dont on use dans les procès.

Quel abus d'établir le fond d'un plaidoyer dans la peinture outrageuse des mœurs, dans la ruine de l'honneur & du credit des personnes & des familles! Cela sert, dites-vous, à soutenir votre droit; cela donne en votre faveur des préjugés desavantageux à votre partie. En verité, vous Orateur, & vous Plaideur, de quoi sert à votre droit cet amas d'ordures & d'opprobres que vous allez tirer des Parens, des Ancêtres, des Alliez, de la condition, de l'emploi, de l'honneur de votre prochain? cette revue des choses que le temps avoir fait passer dans l'oubli, ces insultes aux cendres des morts? Quand vous n'avanceriez rien que de public & de veritable, cela prouve-t-il que cet heritage que vous disputez

Il n'est pas permis de dire, ni de faire dire du mal de sa partie.

disputez est à vous, ou que ce partage est mal fait, ou que cette somme vous est due? Mais, vous Orateur, & vous Plaideur, qui redemandez un bien que l'on vous conteste, quand restituerez-vous l'honneur que vous dérobez? Ce que vous redemandez, est en vertu des loix civiles & politiques; cet honneur que l'on vous redemande, est en vertu des loix divines de l'Évangile: pouvez-vous, devant Dieu, excuser l'un par l'autre? Le Plaideur sur le stile du Palais, & la coutume des Orateurs; l'Orateur sur les memoires vrais ou faux que le Plaideur lui aura fournis? *Le même.*

Les artifices des plaideurs.

Le premier soin d'un Plaideur, c'est d'examiner les mœurs & les habitudes de ses Juges, de s'approcher de tout ce qui approche d'eux, de trouver, comme l'on dit, ceux qui les gouvernent, & l'on se tient heureux de le voir ainsi appuyé de ceux qui gouvernent leur conscience, comme si c'étoit un grand préjugé pour une cause, que de la voir appuyée par des gens de bien, & que la cause est forte, quand on a crû entrevoir quelque foiblesse dans celui de qui le succès en dépend. *Le même.*

De ceux qui accusent le Juge, quand il les a condamnés.

Il est étonnant que le monde rende si peu de justice à ceux-mêmes dont on l'attend, & que le Juge ne passe pour équitable aux yeux du Plaideur, que quand il s'est écarté de la justice par la sollicitation. Car admirez la malignité du cœur de l'homme: qu'un Juge ait été pour lui; que lui importe par quel principe, il est toujours homme d'honneur: mais qu'il ait été contre lui, que la cause ait été perdue; c'est toujours la faute du Juge, & ce n'est jamais celle du Plaideur; c'est toujours faveur, ignorance, inimitié, corruption; on se déchaîne contre la personne & les mœurs; on se croit tout permis, pour se consoler de la perte. *Le même.*

Chacun croit son procès juste.

Les uns repetent ce qui leur appartient; les autres tâchent de conserver ce qu'on leur veut ravir: il faut donc plaider. Car le verra-t-on dépourvu, injurié, calomnié, volé, persécuté dans son honneur, & dans les biens, sans demander justice, ou sans se défendre contre les invasions d'autrui? La voye de se pourvoir est ouverte à tout le monde; Dieu qui a établi les Juges l'a autorisée, & a voulu qu'on y eût recours; sans cela, quelle confusion y auroit-il? les innocens gémiraient sans oser se plaindre, les méchans triompheroient sans appréhender d'être repris, &c. *Tiré des Sermons Moraux. Sermon du procès.*

Malheur de ceux qui ont des procès.

Il seroit souvent plus expedient d'en venir à un sage accommodement, que de s'engager dans des contestations infinies, où l'on risque tout, quelque bon droit que l'on croye avoir, & où avec tout le gain que l'on fait, on est plus pauvre, que lorsqu'on a commencé à plaider. ... Quand on est en état de plaider, on se trouve comme à l'entrée d'un labyrinthe: dès qu'on y est engagé, on s'égare à mesure que l'on marche; & plus on cherche de voyes pour en sortir, moins on y trouve d'issue. ... Exploits, requêtes, saisies, interventions, oppositions, causes de reculations, défenses, confrontations de témoins, surprises, défauts, nullitez, arrêts sur requêtes, conflits de juridiction, incomperances de Juges, contestations de qualitez, reprise d'instances, nouvelles informations, contredits, griefs, réponses à griefs, fins de non-recevoir, que sçai-je? mille fatras de papiers

entrent dans une affaire quelquefois si claire, qu'un Juge de village seût d'abord décidée. Que fait souvent la justice? *Lites sic decernit ut seminet*, dit Zenon de Veronne; *legibus suis leges impugnat*; elle laisse aux procès qu'elle semble terminer, de certaines semences qui les reproduisent; & elle ne retranche pas tellement les têtes de cette hydre, qu'elles ne renaissent, tantôt par des interpretations d'arrêts, tantôt par de nouveaux incidents qui surviennent; quelquefois elle attaque les loix par ses loix mêmes; les unes détruisent ce que les autres établissent. *Le même.*

Si d'abord vous aviez songé à un accommodement raisonnable, sans vous engager dans ce fâcheux embarras de procédures; si vous aviez pris pour arbitre un homme sçavant & désintéressé; que de repos & de bien n'aurez-vous pas? Ainsi ce que vous avez fait par vos sollicitations, vos affiduites, vos applications, vos veilles, la perte de votre famille, & peut-être de votre conscience, n'a servi qu'à enrichir des Procureurs, & d'autres Officiers de Justice. O Dieu! quel aveuglement! tout le monde se plaint de l'injustice du Barreau, & cependant tout le monde y a recours! Tout le monde dit qu'on y dépourville & qu'on y fait perir les Plaideurs, & cependant presque tout le monde aime le procès, & s'opiniâtre à plaider. *Le même.*

Combien un prompt accommodement épargne de peines, & de dépenses.

La principale précaution que doivent prendre les Plaideurs, est de ne point tomber dans cette dureté, & inhumanité, qui sont pour l'ordinaire les funestes suites des procès. On croit souvent qu'on peut en conscience faire exécuter dans la dernière rigueur, les sentences, ou les arrêts qu'on obtient: on se persuade, que parce qu'on a gagné une affaire qui étoit juste, il est permis de poursuivre impitoyablement ses parties, de ne leur point faire de remise, de ne leur point accorder de délai dans leur malheur extrême; de saisir pour cet effet leurs biens, à quelque pauvreté que ces poursuites les reduisent, & de les faire mettre en prison, jusqu'à ce qu'elles soient entierement acquittées. *Le même.*

Il faut éviter la cruauté quand on a gagné son procès.

Si nous ne pouvons pas dire que saint Paul ait estimé que tout procès & toute contestation fût par elle-même un péché, & un violer de la Loi de Dieu; nous pouvons au moins assurer qu'il a crû que c'étoit un défaut, & qu'il étoit si difficile de garder les mesures d'une juste défense dans les contestations qui se forment parmi les hommes, de demeurer dans les regles de douceur & de moderation, que le Sauveur nous a prescrites, & d'être tellement maître des mouvemens de son cœur, que jamais la charité ne se trouve blessée, qu'il n'a point fait difficulté de dire à ceux qui ont des différends & des procès: Vous offensez Dieu si-tôt que vous plaidez: *Jam quidem omnino delictum est*. Non pas que plaider absolument ce soit offenser Dieu, mais parce qu'il est presque impossible de plaider, que vous ne l'offensiez. Car comment garder les mesures qui sont nécessaires parmi toutes les agitations, les mouvemens déreglez, & les passions différentes ou de colere, ou d'avarice, d'envie ou de vengeance qui s'excitent, & s'échauffent presque toujours entre les personnes qui contestent? *L'Abbé de la Trappe. Tom. 2. des Devoirs de la Vie Monastique.*

Le danger qu'il y a pour la conscience dans les procès.

Bien des gens s'engagent dans les procès,

1. ad Cor. 6.

Malheurs
qui suivent
les procès.

les uns par passion, les autres par imprudence, & les autres par avarice, lesquels se garderoient bien de les entreprendre, s'ils pouvoient en prévoir les suites malheureuses: ils ne voyent pas que c'est s'embarquer sur une mer orageuse, où l'on ne doit attendre que des tempêtes & des naufrages; ou bien entrer dans un labyrinthe, d'où l'on ne peut sortir. Ces personnes que la cupidité aveugle jusqu'à ce point, s'aperçoivent, mais trop tard, qu'il n'y a rien à gagner, & s'exposent au hazard de tout perdre: & c'est souvent la punition de la malice ou de l'obstination qui les pousse à se ruiner les uns les autres. *Tiré d'un Auteur anonyme.*

Les inquiétudes & les misères que causent les procès.

Quand l'esprit de chicane a multiplié les crimes des Plaideurs presque à l'infini, il multiplie aussi leurs peines sans mesure. Il les engage à souffrir une infinité de misères & de tourmens, sans honneur, sans mérite, & sans que personne leur porte compassion. Leurs procès les rongent d'inquiétudes, & les font sécher de crainte; ils les accablent de travail à force d'aller & de venir de rue en rue, & de maison en maison, pour solliciter leurs Juges; ils les obligent à ramper comme des esclaves devant des Clercs de Procureur; ils les font jeûner pour avoir de quoi plaider: *Ecce ad lites & contentiones jejunatis.* Ils leur mettent l'esprit à la gêne & à la torture; ils leur font perdre l'honneur & le crédit, & souvent les font enfin pourrir tout vivans dans une prison. *Le même.*

Ysaïe 58.

Ce que le Sage a pensé des procès.

Tandis que Salomon, le plus sage des hommes, n'a considéré les procès que par rapport au monde, il a simplement dit, que la gloire d'un homme, est de ne s'y point embarrasser, & qu'une évidente marque de son imprudence, est quand il s'engage mal à propos, dans des contestations, qui ne peuvent lui attirer que de la honte; *Honor est homini qui separat se à contentionibus.* Qu'au reste, le vrai moyen de devenir misérable, & d'appauvrir une famille, est d'aimer la chicane; & qu'au contraire marcher dans la simplicité, est le grand secret pour laisser des enfans heureux. Mais il ne s'est pas contenté de ces expressions, quand il a porté ses pensées plus haut, & qu'il a regardé les procès par rapport à notre salut, & à nos principaux devoirs. Car tantôt il dit que l'ambition est l'une des premières causes de ces contestations aigres & opiniâtres qui se forment dans le Barreau; que les orgueilleux ne peuvent s'accorder ensemble, qu'ils ont toujours quelque chose à démêler; & qu'un homme ne doit point intenter de procès, quand ils ont de si mauvais principes: *Inter superbos semper jurgia sunt.* *Tiré d'un Sermon manuscrit.*

Prov. 13.

Ce n'est qu'avec de grandes précautions qu'il est permis de plaider.

Nous n'avons pas ce genereux desintéressement de ceux qui quittent tout pour Jesus-Christ; mais gardons-nous bien aussi de tomber dans cette insatiable avidité des autres, qui veulent tout posséder. C'est pourquoi, nous devons nous tenir dans un juste milieu entre ces deux extrêmes; & parce que nous panchons plus du côté de la cupidité, que du côté du desintéressement: *Affines cupiditati deprehendimur*, dit un saint Pere; Dieu qui veut nous sauver dans la condition où il nous a mis, ne nous accorde que tres-rarement & à certaines conditions la liberté de plaider; il nous traite comme on fait un arbre qui panche du mauvais côté, & qu'on a toujours soin de courber de l'autre. Je veux dire, que

nos procès provenant de nos vices, & de nos convoitises, l'Apôtre nous donne pour conseil de perdre plutôt ce que nous avons, que de plaider; de crainte qu'en plaçant nous ne perdions tout-à-fait cette droiture, sans laquelle nous ne pouvons jamais lui plaire: *Quare non magis injuriam accipitis? quare non magis fraudem patimini? Le même.*

1. ad Cor. 6.

Les détours & les fourberies doivent être bannies des procès.

Il n'y a dans la justice qu'un sentier qui mene à la vie; & pour peu qu'on s'en éloigne, on prend un chemin qui conduit à la mort. Quand même une cause seroit bonne, il n'est jamais permis de la rendre meilleure par le moindre mauvais détour, ne fût-ce qu'un mensonge. Pourroit-on par conséquent dans le Christianisme souffrir, soit dans une bonne, soit dans une mauvaise cause, ces falsifications, ces soustractions de pièces, ces malignes évasions, & ces faits supposés, ces longs embarras, ces procédures inutiles; pour ne pas dire ces faux témoignages, ces collusions, ces parjures; car qui ne sçait que l'artifice & la chicane rend obscur ce qu'il y a de plus clair, embarrasse ce qu'il y a de plus aisé à décider, couvre & déguise ce qu'il y a de plus faux? Quelque bonnes que soient les raisons des autres, on tâche de les affaiblir & de les détruire; quelque mauvaises que soient les nôtres, dès qu'il y a de la vraisemblance, on les fait valoir infiniment, on les orne de belles paroles, on les enfile d'un amas de citations inutiles. *Le même.*

Une autre précaution que nous sommes obligés de prendre quand nous plaçons, c'est d'éviter ces haines, ces animosités, ces inimitiés, soit secretes, soit publiques & scandaleuses, qui regnent d'ordinaire parmi ceux qui sont en procès. Il n'y a point de plus opiniâtres, ni presque de plus irréconciliables ennemis, que les plaideurs; soit que l'ambition, ou l'intérêt les aigrisse. La première pensée qui leur vient dans l'esprit, c'est de se venger par quelque voye que ce puisse être. Dans cette vue, ils recherchent la vie, la conduite, les actions, les alliances de leurs parties; ils vont même fouiller jusques dans les cendres de leurs ancêtres, pour reprocher à des hommes vivans les pechez des morts, auxquels peut-être Dieu a accordé le pardon. Là-dessus ils dressent des memoires, ils compilent des pièces; ils font entendre des témoins, & ils s'efforcent de perdre au moins de reputation, ceux dont ils ne peuvent ravir le bien. *Le même.*

On en doit sur-tout bannir les inimitiés & les aigreurs.

Les procès, dit Saint Bernard, éloignent la paix du cœur, rompent les liaisons les plus étroites; ils ne produisent que des querelles, ne sont soutenus que par des médiances & des calomnies, n'allument que des haines, & ne laissent que des semences d'averfion & d'iniquité. Or Jesus-Christ, qui est Dieu, & Dieu, qui est charité, ne peut souffrir le moindre de ces pechez; & s'il permet les procès, ce n'est qu'à condition que les injures, que les jugemens temeraires, les mauvais services, les faux rapports, les aigreurs, soit publiques, soit secretes, en seront bannies. Jesus-Christ, dit ce Pere, est la paix du monde; & dans le Barreau il n'y a que division & discorde: *Christus est pax; in foro discordia.* Jesus-Christ est la souveraine justice; & dans le Barreau il n'y a souvent que de l'injustice: *Christus justitia est; in foro injustitia.* Jesus-Christ est la fidélité & la simplicité même; & dans le Barreau il n'y a que fraude & perfidie: *Christus*

Les procès rompent la paix & l'union, & produisent des inimitiés & des querelles.

Christus fides est; in foro fraus atque perfidia.
Enfin Jesus-Christ est la charité essentielle; & dans le Barreau, on ne dit que des injures, & on ne conserve que des inimitiez: *Christus charitas est; in foro obretractio. Le même.*

Pourquoi
Jesus-Christ ne
voulut pas
être le juge
entre deux
freres, pour
leur herita-
ge.

Les saints Peres s'étonnent de ce qu'un homme ayant prié Jesus-Christ de dire à son frere qu'il partageât avec lui la succession qui leur étoit échûë; il n'en reçut point d'autre réponse que celle-ci: Mon ami, qui m'a établi votre Juge, & suis-je venu pour faire vos partages? Jesus-Christ, disent-ils, n'étoit-il pas le Maître, & le souverain Legislatéur de tout le monde? Le jugement de tous les différends des hommes ne lui appartenait-il pas de plein droit? & n'est-il pas le seul qui a de son fond cette sagesse, cette penetration, cette integrité, & cette autorité requise pour terminer tous les procès de la terre? D'où vient donc qu'un homme apparemment bien intentionné, & qui lui faisoit, ce semble, une demande si juste, en est rebuté par cette réponse: *Quis me constituit judicem super vos?* C'est, répond Saint Chrysostome, que Jesus-Christ est venu au monde, pour accorder les hommes entre eux, & non pas pour leur apprendre à plaider. C'est qu'il est venu au monde, non pour leur dire, partagez vos successions, & saisissez-vous de tout ce que vous pourrez; mais pour leur dire au contraire: si quelqu'un veut vous ôter votre manteau, abandonnez-lui encore votre robe. C'est qu'il est venu au monde pour établir des regles d'une charité parfaite, & d'une inviolable paix: vertus qui ne se trouvent presque jamais dans ceux qui plaident. La cupidité aveugle & précipitée, connoit mal Jesus-Christ, dit ce Pere; elle prend pour arbitre des procès du monde, celui qui conseille aux parafais de n'en point avoir. *Le même.*

Luc. 12.

S'il est permis de plaider, d'intenter ou de soutenir un procès.

Il s'agit de savoir si lorsqu'on ne veut point entendre à nous payer ce qu'on nous doit, ni à restituer ce qu'on nous a pris, nous sommes obligés de remettre tout à nos debiteurs, plutôt que de les poursuivre par les voyes de la justice. Si nous consultons les loix civiles, il est indubitable que nous le pouvons; les loix étant faites pour maintenir la société & la paix entre les hommes, en rendant à chacun ce qui lui appartient. Qui oseroit dire que ce que la droite raison, & la loi de Dieu ordonnent, soit illicite? Or la droite raison & la loi de Dieu ordonnent qu'il y ait des Juges dans les Républiques & dans les Royaumes, sans doute pour arrêter l'insolence des grands, & des riches, qui oppriment les pauvres & les foibles; pour châtier l'injustice, & faire que la justice regne parmi les hommes. Qui doute enfin que chacun n'ait droit de repeter devant les Juges ce qu'on lui retient injustement? autrement les méchans dépouilleroient les bons, & ce seroit donner entrée aux larcins & aux voleries. Il est donc permis de conserver son bien, & de se défendre par la voye de la justice. *Tiré de la Morale Chrétienne sur le Pater, l. 7. sect. 2. art. 3.*

Les raisons qui semblent prouver que les procès sont défendus aux Chrétiens.

D'ailleurs, il est évident que si l'on prend l'Evangile à la lettre, il défend aux Chrétiens d'avoir des procès, & qu'il les oblige à souffrir plutôt la perte de leurs biens que de s'y engager: non que ce soit un mal, ou qu'il y ait du péché à redemander son bien en justice; mais parce qu'il est bien difficile, dans la corruption de la nature, qu'on ne

s'engage, par une suite nécessaire, dans plusieurs grands pechez qui blessent notablement la charité, & bien souvent la ruinent entièrement. Car de là naissent mille passions furieuses; les envies, les animosités, les coleres, les emportemens, les inimitiez, les faux soupçons, les paroles outrageuses, les haines irreconciliables. Ceux qui plaident ont coutume de se déchirer les uns les autres par de noires médiances, par des calomnies, & des injures atroces; ils inventent des ruses, des fourberies, des mensonges pour donner à leur cause quelque apparence de justice, & affoiblir celle de leurs parties. Quel scandale horrible aux Infideles, de voir des Chrétiens qui s'appellent freres, animez les uns contre les autres, se parler avec un cœur plein d'amertume, & attirer tout le monde, principalement leurs amis à favoriser leur parti! Mais quand il n'y auroit que le soin & l'empressement continuel où il faut être à solliciter un procès qui dérobe & emporte toutes les pensées de l'esprit, toutes les affections du cœur, & les plus beaux jours de la vie; d'où vient que l'ame se trouve toute sèche, & vuide de l'esprit de grace; tellement absorbée, & ensevelie dans les occupations des choses de la terre, qu'il ne lui reste pas un moment de loisir pour s'élever à Dieu, & vaquer à son salut, qui doit être néanmoins la principale, & même l'unique affaire d'un Chrétien: N'est-ce point assez pour persuader à tout esprit raisonnable, qu'il n'y a rien de plus opposé à la profession du Christianisme, que d'avoir des procès, & que le péché est presque inseparable de cet emploi? *Le même.*

Je sçai qu'il y a des gens de bien, & de vrais serviteurs de Dieu, qui sont quelquefois contraints d'avoir des procès: le monde est aujourd'hui dans la dernière malice; & plus corrompu que jamais; on voleroit publiquement, on dépouilleroit les plus saints & les plus innocens, si la crainte de la justice n'arrêtoit les méchans. Comme donc la justice est une chose sainte, il faut pour les tenir en bride qu'elle s'exerce, & par conséquent, il est nécessaire qu'il y ait des procès. C'est pourquoi il faut dire de ce commandement de l'Evangile, ce que Saint Augustin dit de quelques autres, qu'il n'oblige pas toujours dans la pratique, mais dans la préparation du cœur. Je veux dire, que notre disposition interieure doit être de tout perdre plutôt que de perdre la charité que nous devons à notre prochain. Il n'y a que la seule nécessité qui en dispense, lorsqu'on ne peut faire autrement pour conserver son bien, son honneur, ou sa vie: alors il est permis d'entrer en procès; mais pourvu que cela ne blesse point la charité mutuelle qu'on se doit, & qu'elle demeure inviolable; & il est vrai que quelquefois on peut plaider sans la perdre, & quelquefois même c'est un effet de charité, & on peut y être obligé par la loi de charité. *Le même.*

Ce qu'il faut dire pour accorder la loi de l'Evangile avec la justice humaine, dans les procès.

On peut entreprendre un procès sans perdre la charité, lorsqu'on recherche toutes les voyes d'accord qui sont possibles, qu'on sollicite les parties à s'accorder, & que pour entretenir la paix & la charité chrétienne, qui est le plus grand de tous les biens, on se relâche en quelque chose de son droit. Que si on a affaire à des esprits malicieux & deraisonnables, qui ne veulent point enten-

Quand on peut entreprendre un procès sans blesser la charité.

dre à aucun accommodement; alors en conservant dans le cœur la charité qu'on leur doit, on peut les réduire à la raison, par la voye de la justice. Ainsi un homme de bien peut justement plaider pour conserver son bien, ou celui de ses enfans, dont il est le tuteur, contre ceux qui voudroient le lui ravir injustement, en lui suscitant des procès injustes, par de faux énoncés, ou autrement. En second lieu, non seulement on peut, mais on doit entreprendre des procès, quand c'est pour la charité même; comme lorsqu'il s'agit de défendre les pauvres, les veuves, les pupilles, & les orphelins, & les tirer de l'oppression; de conserver les biens des hôpitaux, & des maisons religieuses, quand il y va du bien public & de l'Eglise. En ces cas, c'est la cause de Dieu que l'on soutient. *Le même.*

Ce qu'il faut penser de ceux qui suscitent, ou entretiennent des procès.

Si nous sommes tous obligés par la loi toute sainte de l'Evangile de perdre plutôt nos biens, que de nous mettre en danger en plaidant, de perdre la charité que nous devons à nos freres, que peut-on dire de ceux qui suscitent des procès, qui les entretiennent & qui les fomentent à dessein? Combien de Juges ruinent les pauvres, condamnent les innocens, font languir les parties, & les consomment en frais? Combien y en a-t-il qui vendent la justice, & se laissent corrompre par présents, ou par argent, & rendent des arrêts injustes, pour favoriser leurs amis, & obliger les Grands qui les prient & qui les sollicitent? Combien de gens qui se servent des procès pour satisfaire leur vengeance? Combien de Procureurs & d'Avocats prolongent les affaires qu'ils pourroient terminer en peu de temps, s'ils portoit les parties à la paix, & s'ils les exhortoient à entrer dans quelque accommodement? Combien y en a-t-il qui trahissent ceux dont ils entreprennent les causes, & dont ils couvrent l'injustice, au lieu de les en avertir? Heureux sont ceux dans le cœur desquels la charité regne & triomphe de la convoitise, & qui en agissant dans la vue de Dieu, s'acquittent fidelement de leurs charges! *P. Croiset. Tom. I. de ses Reflexions.*

Excuses de ceux qui entreprennent des procès.

Mais quoi, dira-t-on, faut-il donc tout perdre, & souffrir qu'on nous ravisse notre bien? Si cela est, les méchants triompheront, & fouleront aux pieds les gens de bien; le monde ne sera plus qu'un brigandage, s'il n'est pas permis de se défendre par les voyes de la Justice. Cette plainte est véritablement raisonnable, & nous y avons déjà satisfait: Mais outre cela, il faut dire ce que Notre-Seigneur dit au sujet des scandales: *Il est nécessaire qu'il en arrive; mais malheur à l'homme par qui le scandale arrive.* De même il est nécessaire qu'il y ait des procès; mais malheur à ceux qui les entreprennent mal à propos, par esprit de cupidité ou de vengeance; & malheur à ceux qui ne craignent point en plaidant, de se mettre en danger de perdre la charité pour un intérêt temporel. *Le même.*

C'est une action bien chrétienne que d'accorder les différends, & comment il faut s'y comporter.

Pour réussir dans une action aussi louable & aussi chrétienne qu'est celle de pacifier les différends, on ne peut apporter trop de soins à demeurer toujours mediateur, à ne point épouser les intérêts de l'un plutôt que de l'autre, sans quoi voudroit-on jamais de vous pour arbitre? Quand vous aurez été choisi nommément pour cette fonction, appliquez-vous à n'avoir que des manieres honnêtes & obli-

geantes, sans vous impatienter jamais, quoi que vous voyiez déjà de quel côté est le tort; il faut alors temperer les choses, & ménager doucement l'imagination des gens émus, leur donnant le temps de se reconnoître, & de rentrer dans eux-mêmes. Pour ce qui regarde les différends qui naissent de l'intérêt des biens, il faut tâcher à gagner sur les deux parties qu'elles choisissent un arbitre qui leur soit agréable, ou qu'elles s'obligent à s'en tenir à sa décision. Mais parce qu'il n'est pas aisé de porter les hommes à se relâcher sur leur intérêt, efforcez-vous à leur persuader ce qui est tres-véritable, qu'un accommodement, tel qu'il soit, est toujours avantageux: du moins vaut-il beaucoup mieux qu'un procès qui traîne en longueur, & où il n'y a rien de certain, que les avances excessives qu'il y faut faire; de sorte que même en le gagnant, on perd tout. En effet les procès sont de telle nature, que le premier en attire un autre, & puis encore un autre: ce qui forme un abîme, d'où il est aussi difficile de se tirer dans la suite, qu'il étoit aisé de ne s'y point engager d'abord.

Il est impossible que les gens du monde, qui sont agitez de tant de différentes, & de violentes passions, ne rencontrent bien des ennemis qui les blessent. Comme ils aiment la grandeur, les richesses, & la science, ils voyent avec jalousie que d'autres possèdent ces avantages: & ils tiennent pour leurs ennemis tous ceux qui leur contestent les honneurs, les biens ou les plaisirs qu'ils prétendent. De là naissent les haines, les médisances, les procès, les querelles, les injustices, les violences, & enfin tous les crimes, où l'intérêt porte les hommes à se persecuter les uns les autres. Les personnes véritablement pieuses, ne peuvent voir sans douleur cette étrange face du monde, & l'état misérable de ceux qui s'abandonnent ainsi aux desirs de leur cœur. *Auteur anonyme.*

Ceux qui ont les passions violentes, ont souvent des querelles & des différends.

Il n'y a presque point de lieux où la sensibilité soit plus grande, que ceux dans lesquels on devroit être mort à toutes les choses du monde; je veux dire, les cloîtres & les maisons qui sont consacrées au service du Seigneur. On s'y offense, on y prend aisément des chagrins les uns contre les autres; & comme on n'a point de sujets considérables pour se broüiller, on s'indispose pour des riens, qui sont souvent des impressions aussi vives que si on avoit des prétensions, ou des affaires importantes à démêler. Et comme on a presque toujours devant les yeux les personnes qui ont déplu, la peine que l'on a eue une fois ne meurt point, & se renouvelle sans cesse. De là les froideurs, les indifférences, les partialitez, & les divisions éclatent souvent dans ces lieux mêmes, où l'union, la paix & la concorde doivent regner, quand elles seroient bannies de toutes les autres sociétés. *L'Abbé de la Trappe, dans ses Reflexions Morales sur l'Evangile de S. Matthieu.*

La division & la discorde se trouvent souvent dans les cloîtres & dans les maisons religieuses.

La chicane est si naturelle à quelques-uns, qu'ils ne peuvent vivre sans procès. Ils semblent être nez pour troubler le reste du genre humain. Ils vous iront éplucher jusqu'aux plus petites fibres d'une affaire, & ils vous trouveront matière de procès. Rien n'est si ferme qu'ils n'ébranlent; rien si clair, où il ne leur paroisse de l'obscurité. Il n'y a point d'arrêt définitif qui les puisse faire taire: ils sont à ne jamais acquiescer. C'est cette même opiniâtreté qui cause les partialitez dans les

L'opiniâtreté à soutenir un droit prétendu, cause les procès, & toutes les divisions.

les états, les guerres entre les peuples, des mêmes celui qui est opiniâtre, & qui veut à toute force soutenir son droit prétendu, & desordres dans les communautés, & les sociétés : c'est par elle que l'orgueil arme les hommes, les uns contre les autres ; & comme, se fortifie dans ce vice, & veut à quelque prix que ce soit avoir raison, & demande qu'on nous, toute la nourriture que nous prenons, se lui fasse justice. *Tiré des Dialogues spirituels du P. Surin. Tome 2.*

DIVERTISSEMENTS,

JEUX PERMIS, ET DEFENDUS,

Divertissemens honnêtes, & déreglez, &c.

AVERTISSEMENT.

Comme la fin du Prédicateur qui traite cette matière, n'est pas de porter ses Auditeurs à fuir toutes sortes de divertissemens, ni de les interdire à toutes sortes de personnes, en tout temps, & en toutes occasions ; nous nous contenterons de fournir de quoi détourner des divertissemens criminels & dangereux ; & d'exciter les Chrétiens à n'user que de ceux qui sont honnêtes & permis. Pour cela nous nous abstenons d'outrer ce sujet, comme ont fait plusieurs Auteurs trop sévères ; mais aussi nous ne dissimulerons point les sentimens raisonnables, & bien fondés, de ceux, qui poussés d'un juste zèle, se sont efforcés de reprimer la licence du siècle sur le chapitre du jeu.

Il est bon de remarquer ici, qu'on a jugé à propos de ne pas confondre ce sujet avec plusieurs autres qui y ont beaucoup de rapport & de liaison, & dont nous parlerons en leur lieu ; tels que sont, les plaisirs du monde, les débauches des libertins, la vie molle de ceux qui ne pensent qu'à se divertir : ce qui n'empêche pas qu'un Prédicateur ne puisse mêler tout cela. Mais l'abondance de la matière nous a obligés à les partager : & on ne peut douter qu'un Sermon n'en doive estre plus juste, quand on se sera borné à quelqu'un de ces sujets plus en particulier.

Pour ce qui est de celui-ci, où nous nous sommes bornés aux divertissemens en general, sans descendre aux divertissemens particuliers, des spectacles, bals, comedies, danses, &c. qui trouveront aussi leur place dans cet Ouvrage ; nous n'y comprendrons que le jeu qui est la manière la plus ordinaire de se divertir, où la coutume a introduit plus d'abus, & qui est sujet à de plus grands desordres. Nous insisterons particulièrement sur les jeux de hazard, contre lesquels on ne peut invectiver trop fortement. Cependant le Prédicateur ne doit pas se laisser tellement emporter à son zèle, qu'il décide, censure, & condamne trop facilement, sans avoir égard aux personnes, aux âges, aux conditions, à la bien-séance ; & sans faire distinction entre ce qui se fait rarement, & par occasion, & ce qui se fait par habitude, & tous les jours.

PARAGRAPHE PREMIER.

Divers Deseins & Plans de Discours sur ce sujet.

- I. Les divertissemens, au sentiment de Saint Thomas, sont des remedes, que Dieu, par une espece de condescendance, a accordés à notre infirmité ; parce que l'esprit n'étant pas capable d'une application continuelle, ni le corps d'un travail trop long & trop violent, il faut nécessairement donner à l'un & à l'autre quelque relâche & quelque repos, afin de reparer les forces épuisées, & d'être en état d'agir ensuite avec une nouvelle vigueur. Cette comparaison que fait ce saint Docteur des divertissemens avec les remedes, nous marque les regles que nous devons garder dans l'usage des divertissemens. 1°. Les remedes ne doivent point être nuisibles. 2°. Ils ne doivent point être dangereux. 3°. Ils ne doivent point être ni trop frequens ni trop continuels. De même les divertissemens ne doivent point être nuisibles, tels que sont ceux qui sont criminels, dont il faut absolument s'abstenir. Ils ne doivent point être dangereux pour le salut, comme il y en a plusieurs qu'on se permet dans le monde ; & qui par cette seule raison doivent être condamnés.

Tome II.

Ils ne doivent point enfin être ni excessifs, ni continuels. C'est le partage d'un juste discours.

Premier Point. Les remedes ne doivent pas être nuisibles à la santé ; autrement ils ne seroient plus des remedes, mais ce seroit de véritables poisons, & ils donneroient le coup de la mort, au lieu de servir à conserver la vie. Les divertissemens ne doivent point pareillement être nuisibles au salut, & ne doivent par consequent avoir rien en eux-mêmes de mauvais & de criminel ; sans cela, ils deviennent entierement contraires à la fin que nous devons nous proposer, lorsque nous les prenons. Ici on peut faire une exposition des divertissemens criminels, tels que sont les médifances, où l'on se divertit aux dépens de la reputation d'autrui ; des conversations libres, la lecture des livres impies, ou qui portent à l'impiété ; les railleries piquantes qui tournent en ridicule le prochain : sans parler des plaisirs deshonnêtes, des spectacles sanglans & inhumains, &c. Est-ce avoir de la foi, & même de la raison de se

L